2°. Le mal & le déſordre qu'ils cauſent dans une maiſon, quand ils ſont vicieux & déréglez ; il ne faut qu'un mauvais ſerviteur pour mettre la diſcorde entre les autres domeſtiques, & la diviſion entre le mari & la femme, & troubler toute la famille par de faux rapports. D'ailleurs, ſi c'eſt un jureur & un blaſphémateur, quelle malédiction n'attirera-t-il point ? Et ainſi c'eſt une choſe d'une extrême importance de choiſir les perſonnes qu'on prend à ſon ſervice.

IX. Comme les maîtres & les peres de familles, ſont dans leur maiſon comme les dieux de leurs ſerviteurs, ils doivent auſſi imiter Dieu, dans le gouvernement que ce Souverain Maître exerce ſur les hommes.

1°. Ils doivent avoir la prévoyance pour veiller ſur tous les beſoins, tant ſpirituels que temporels de leurs ſerviteurs. Comme la Providence de Dieu s'étend ſur tous les beſoins des hommes.

2°. Ils doivent avoir de la juſtice, pour recompenſer le bien & punir le mal, pour reprendre & corriger les défauts de ceux que Dieu a ſoûmis à leur conduite.

3°. Ils doivent avoir de la ſainteté & de la vertu pour les animer, & les inſtruire par leurs exemples. *Pris des Eſſais de Sermons.*

X. Sur la maniere dont les ſerviteurs doivent ſervir leurs maîtres, priſe ſur ces paroles de ſaint Paul : *Obedite dominis carnalibus ſicut Chriſto.* Quand ſaint Paul repete ces paroles par trois fois : *Sicut Chriſto, ut ſervi Chriſti, & ſicut Domino*, il exprime trois qualitez que doit l'obéiſſance que les ſerviteurs ſont obligez de rendre à leurs maîtres. *Ad Epheſ. 6.*

1°. Ils les doivent ſervir pour Dieu, élevant leur motif de la créature au Créateur, & penſer que c'eſt Dieu même qu'ils ſervent en leurs perſonnes.

2°. Ils les doivent ſervir pour l'amour de Jesus-Christ, & pour ſuivre ſon exemple.

3°. Comme ſervant Jesus-Christ même, s'eſtimant heureux de lui obéir en la perſonne de leurs maîtres, qui tiennent ſa place.

PARAGRAPHE SECOND.

Les ſources où l'on peut trouver de quoi remplir ces deſſeins & les Autheurs qui en traitent.

Les Saints Peres.

Saint Auguſtin, *l. 3. de Civit.* montre que les maîtres doivent regarder leurs ſerviteurs comme leurs enfans.

Le même, *l. 9. de Civit. c. 15.* montre que l'état & la condition de ſervitude, eſt un effet du peché, & non une choſe propre de nôtre nature.

Le même, *ſermon. 3. de Dedicat. Eccleſ.* donne pluſieurs ſages & importans avis aux ſerviteurs.

Le même, *in commun. ſermon 50.* montre que les maîtres, dans leurs familles doivent ſe comporter à l'égard de Dieu, comme ils déſirent que leurs ſerviteurs ſe comportent envers eux.

Le même, *Tract. 51. in Joan.* parle des devoirs des maîtres envers leurs ſerviteurs. Il traite le même ſujet in *Epiſtolâ ad Comitem.*

Le même, ſur le Pſeaume 83. introduit Jesus-Christ, exhortant les Chrétiens d'obéir, à ſon exemple, à leurs maîtres, quoy qu'indignes & méchans.

Le même, en quelques endroits ſur les Pſeaumes, enſeigne que les Peres de

familles ſe doivent conſiderer comme les Paſteurs de leurs domeſtiques, & qu'ils ont la même obligation de les inſtruire dans leurs maiſons, que les Paſteurs ont d'inſtruire les peuples dans les Egliſes.

Saint Ambroiſe, ſermon 33. blâme un maître Chrétien qui traite ſes ſerviteurs avec dureté.

Saint Gregoire de Nazianze, *Orat.* 9. rapporte les peines & les miſeres, qui ſont attachées à la condition de ſerviteurs.

Saint Chryſoſtome, *homil.* 9. *in Epiſt.* 1 *ad Corinth.* fait un long diſcours ſur la condition de ſerviteur, ſur les devoirs des ſerviteurs, & ſur la maniere dont ils ſe doivent comporter.

Le même, *homil.* 40. ſur la même Epître, fait voir qu'il eſt expédient d'avoir peu de ſerviteurs, & fait ſentir les incommoditez que la multitude des domeſtiques traîne après ſoy.

Ad Epheſ. 6. Le même, ſur ces paroles de l'Apôtre : *Servi obedite Dominis in ſimplicitate cordis*, explique ce que c'eſt que ſervir un maître en ſimplicité de cœur. *Homil.* 10 *in Epiſt. ad Coloſſ.*

Le même, ſur la ſeconde à Timoth. homel. 10. montre de quelle maniere les ſerviteurs gaguent l'affection de leur maître, & ce que nous devons faire pour mériter celle de Dieu.

Le même, *homil.* 5. *in Epiſt. ad Titum*, attribuë à la negligence des maîtres, l'inſolence, l'humeur intraitable & tous les vices de leurs ſerviteurs.

Le même, dans la derniere homelie ſur l'Epître aux Hébreux, rapporte les menaces que Dieu fait à ceux qui negligent le ſoin de leurs domeſtiques.

Saint Chryſologue, ſermon 26. montre les devoirs reciproques des maîtres envers leurs ſerviteurs, & des ſerviteurs envers leurs maîtres, & dépeint aſſez vivement les peines & les travaux des domeſtiques qui ont des maîtres déréglez.

Salvien, *l.* 3. *de Gubernat. Dei*, montre qu'un ſerviteur doit obéir à ſon maître, en ce qui lui eſt ordonné, & non pas ſeulement en ce qui lui plaît.

Le même, dans le même livre, fait une belle peinture de la miſere des ſerviteurs qui ont de méchans maîtres.

Le même, au même livre, montre que la condition de ſerviteur eſt exempte des plus grands crimes qui ſe commettent dans les autres états.

Le même, au livre quatriéme, montre queîles maîtres doivent ſe comporter envers leurs ſerviteurs, comme Dieu, qui eſt nôtre ſouverain Maître, ſe comporte envers nous dans les biens qu'il nous fait, & dans les châtimens qu'il en prend.

Les Livres ſpirituels, & autres, qui ont traité ce ſujet.

Monſieur Pean, dans le livre intitulé, *l'Ecole de* JESUS, *ch.* 27.
Hortus Paſtorum, *tract.* 3. *lect.* 3.
La ſainte Famille du P. Cordier, tom. 1. ch. 7. 8. 9. 10. 11. 12.
Combolas, chapitre cinquiéme dans pluſieurs ſections.
Le Pedagogue Chrétien, ch. 6. §. 5.
Livre intitulé *la Conduite du Sage*, *tom.* 1.
Livre intitulé, Conduite chrétienne dans les principales actions de la vie.
Autre livre intitulé, *Regle des familles*, *quatriéme partie*, par le Pere Sandret.
Azor, *inſtit. moral. tom.* 2. *l.* 2.
Raynerius de Piſis, *titul. Obedientia*, a pluſieurs choſes propres de ce ſujet.
Dans les Entretiens de Petrarque, il y en a un ſur les mauvais ſerviteurs, où cet Auteur donne pluſieurs ſages avis pour les régler.

PARAGRAPHE SECOND.

Les Prédicateurs récens.

Matthias Faber, *Domin. 3. poſt Epiphan. conc. 1.*

Le Pere le Jeune, tom. 2. ſermon 55.

Le Pere Texier, dans la Dominicale, tome 1.

Monſieur l'Abbé Monmorel, tome 1. diſc. ſur le troiſiéme Dimanche après les Rois.

L'Autheur des ſermons ſur tous les ſujets de la Morale Chrétienne, *Domin. tome 1.* ſermon pour le troiſiéme Dimanche après l'Epiphanie.

Le même, ſermon pour le 22. Dim. après la Pentecote, où il traite des devoirs des inférieurs envers leurs ſupérieurs.

Ceux qui ont fait des lieux Communs ſur ce ſujet.

Berchorius, Polianthea., Grenade. } *Titul. ſervus.*

Labatha., Buſé., Lohner. } *Titul. obedientia.*

PARAGRAPHE TROISIE'ME.

Paſſages, exemples, & applications de l'Ecriture ſur ce ſujet.

Facies quodcumque dixerint qui præſunt loco quem elegerit Dominus. Deuter. 17.

Vous ferez tout ce qu'auront dit ceux qui préſident au lieu que le Seigneur aura choiſi.

Data eſt à Domino poteſtas vobis, & virtus ab Altiſſimo, qui interrogabit opera veſtra. Sapient. 6.

Vous avez reçû cette puiſſance du Seigneur, & cette domination du Tres-Haut, qui interrogera vos œuvres.

Noli eſſe ſicut leo in domo tuâ avertens domeſticos tuos, & opprimens ſubjectos tibi. Eccli. c 4.

Ne ſoyez point comme un lion dans vôtre maiſon, en vous rendant terrible à vos domeſtiques, & opprimant ceux qui vous ſont ſoûmis.

Rectorem te poſuerunt, noli extolli, eſto in illis quaſi unus ex ipſis. Eccli. 32.

Vous a-t-on établi pour gouverner les autres, ne vous en élever point; ſoyez parmi eux comme l'un d'entre eux.

Quaſi qui occidit proximum ſuum, qui effundit ſanguinem, & qui fraudem facit mercenario, fratres ſunt. Eccli. 34.

Celui qui aſſaſſine ſon prochain, qui répand ſon ſang, & celui qui fraude un ſerviteur qui eſt à ſes gages, ſont freres.

Ego homo ſum ſub poteſtate conſtitutus, habens ſub me milites, & dico huic, vade, & vadit; & alii veni, venit; & ſervo meo, fac hoc, & facit. Matth. 8

Je ſuis un homme ſoûmis à d'autres, ayant ſous moy des ſoldats; je dis à l'un, allez là & il va: & à l'autre, venez icy, & il vient: & à mon ſerviteur, faites cela, & il le fait.

Non eſt ſervus ſuper Dominum ſuum, ſufficit ſervo ut ſit ſicut Dominus ejus. Matth. c. 10.

Le ſerviteur n'eſt pas plus que le maître; mais c'eſt aſſez à ce ſerviteur ou eſclave, d'être comme ſon maître & ſon ſeigneur.

Euge ſerve bone & fidelis, quia ſuper pauca fuiſti fidelis, ſuper multa te conſtituam. Matth. 25

Bon & fidelle ſerviteur: parce que vous avez été fidelle en peu de choſe, je vous établirai ſur beaucoup.

Quicumque voluerit major fieri, ſit veſter miniſter. Matth. 20.

Celui qui voudra être grand parmi vous, il faut qu'il ſoit vôtre ſerviteur.

Filius hominis non venit miniſtrare, ſed miniſtrari. Idem Ibidem.

Le Fils de l'homme n'eſt pas venu pour être ſervi, mais pour ſervir.

Quis putas eſt fidelis ſervus, quem conſtituit Dominus ſuper familiam ſuam. Matth. 24.

Qui eſt le ſerviteur fidelle & prudent, que ſon maître a établi ſur toute ſa famille.

Nemo ſervus poteſt duobus Dominis ſervire. Luc. 16.

Nul ſerviteur ne peut ſervir deux maîtres.

Non eſt perſonarum acceptor Deus, ſed in omni gente, qui timet eum, acceptus eſt illi. Act. 10.

Dieu n'a point d'égard aux diverſes conditions des perſonnes ; mais dans toute nation celui qui le craint & qui fait des œuvres de juſtice lui eſt agréable.

Non eſt poteſtas niſi à Deo, quæ autem ſunt à Deo, ordinatæ ſunt. Itaque qui reſiſtit poteſtati, Dei ordinationi reſiſtit. Qui autem reſiſtunt, ipſi ſibi damnationem acquirunt. Ad Roman. c. 13.

Il n'y a point de puiſſance qui ne vienne de Dieu, & c'eſt lui qui a établi celles qui ſont ſur la terre. C'eſt pourquoi celui qui s'oppoſe aux puiſſances, reſiſte à l'ordre de Dieu ; & ceux qui y reſiſtent attirent la condamnation ſur eux.

Si eſt tibi ſervus fidelis, ſit tibi quaſi anima tua. Eccli. 33.

Si vous avez un ſerviteur, qui vous ſoit fidelle, qu'il vous ſoit comme vôtre vie.

Unuſquiſque in quâ vocatione vocatus eſt, in eâ permaneat : ſervus vocatus es ! non ſit tibi curæ : ſed etſi potes fieri liber, magis utere. Qui enim in Domino vocatus eſt ſervus, libertus eſt Domini. 1. ad Corinth. 7.

Que chacun demeure dans l'état où il étoit quand Dieu l'a appellé. Si vous avez été appellé à la foy étant ſerviteur ou eſclave, ne vous en mettez point en peine ; mais quand même vous pourriez devenir libre, uſez plutôt, pour vôtre bien de cette condition d'eſclave ; car celui qui l'eſt, devient affranchi du Seigneur.

Servi obedite dominis carnalibus cum timore, & tremore, in ſimplicitate cordis veſtri ſicut Chriſto, non ad oculum ſervientes, quaſi hominibus placentes, ſed ut ſervi Chriſti, facientes voluntatem Dei ex animo, cum bonâ voluntate ſervientes, ſicut Domino & non hominibus. Ad Epheſ. c. 6.

Vous, ſerviteurs, obéiſſez à ceux qui ſont vos maîtres ſelon la chair, avec crainte & avec reſpect, dans la ſimplicité de vôtre cœur, comme à JESUS-CHRIST même, ne les ſervant pas ſeulement, lors qu'ils ont l'œil ſur vous, comme ſi vous ne penſiez qu'à plaire aux hommes ; mais faites de bon cœur la volonté de Dieu, comme étant ſerviteurs de JESUS CHRIST ; ſervez les avec affection, regardant en eux le Seigneur, & non les hommes.

Vos Domini eadem facite illis, remittentes minas : ſcientes quia & illorum & veſter Dominus eſt in cœlis : & perſonarum acceptio non eſt apud eum. Ad Epheſ. 6.

Vous, maîtres, témoignez de même de l'affection à vos ſerviteurs, ne les traitant point avec rudeſſe, & avec menaces, ſçachant que vous avez les uns les autres un maître commun dans le ciel, qui n'aura point d'égard à la condition des perſonnes.

Domini, quod juſtum eſt & æquum, ſervis præſtate, ſcientes quod & vos dominum habetis in cœlo. Ad Coloſſ. 4.

Maîtres, rendez à vos ſerviteurs ce que l'équité & la juſtice demandent de vous, ſçachant que vous avez auſſi-bien qu'eux un maître qui eſt dans le ciel.

Servi obedite per omnia dominis carnalibus, non ad oculum ſervientes quaſi hominibus placentes, ſed in ſimplicitate cordis, timentes Deum. Ad Coloſſ. 3.

Serviteurs, obéiſſez en tout à ceux qui ſont vos maîtres ſelon la chair, ne les ſervant pas ſeulement lors qu'ils ont l'œil ſur vous, comme, ſi vous ne penſiez qu'à plaire aux hommes ; mais avec la ſimplicité de cœur, & crainte de Dieu.

Quodcumque facitis ex animo operamini, ſicut Domino & non hominibus. Ibidem.

Faites de bon cœur tout ce que vous faites, comme le faiſant pour le Seigneur, & non pour les hommes.

Quicumque ſunt ſub jugo ſervi, dominos ſuos omni honore dignos arbitrentur, ne nomen Domini, & doctrina blaſphemetur. 1. ad Timoth. 6.

Que tous les ſerviteurs qui ſont ſous le joug de la ſervitude, ſçachent qu'ils ſont obligez de rendre toute ſorte d'honneur à leurs maîtres, afin de n'être pas cauſe que le nom & la doctrine de Dieu ſoient expoſez à la médiſance des hommes.

Mone, ſervos dominis ſuis ſubditos eſſe, in omnibus placentes, non contradicentes, non fraudantes,

Exhortez les ſerviteurs à être bien ſoumis à leurs maîtres ; à leur complaire en tout, à ne

fraudantes, ſed in omnibus fidem bonam oſtendentes, ut doctrinam Salvatoris noſtri ornent in omnibus. Ad Titum. c. 2.

les contredire point, à ne détourner rien de ſon bien, mais à temoigner en tout une entiére fidelité, afin que leur conduite faſſe reverer à tout le monde la doctrine de Nôtre Sauveur.

Si quis ſuorum, & maximè domeſticorum curam non habet, fidem negavit & eſt infideli deterior. 1. ad Timoth. 5.

Si quelqu'un n'a pas ſoin des ſiens & particuliérement de ceux de ſa maiſon, il renonce à la foy, & eſt pire qu'un Infidelle.

Subjecti eſtote omni creaturæ propter Deum. 1. Petri. c. 2.

Soyez ſoumis pour l'amour de Dieu, à tout homme, qui a du pouvoir ſur vous.

Servi ſubditi eſtote dominis in omni timore non tantùm bonis & modeſtis ſed etiam diſcolis. Ibidem.

Serviteurs, ſoyez ſoûmis à vos maiſtres avec toute ſorte de reſpect & de crainte, non-ſeulement à ceux qui ſont bons & doux; mais à ceux qui ſont rudes & facheux.

Obedite præpoſitis veſtris, & ſubjacete eis. ipſi enim pervigilate, quaſi rationem pro animabus veſtris reddituri. Ad Hebr. 13.

Obéiſſez à vos conducteurs, & demeurez ſoûmis à leurs ordres; car ils veillent pour le bien de vos ames comme devant en rendre compte.

Neceſſitate ſubditi eſtote, non ſolùm propter iram, ſed etiam propter conſcientiam.

Il eſt neceſſaire que vous ſoyez ſoûmis aux puiſſances, non ſeulement par la crainte de leur colere, mais encore par le devoir de la conſcience.

Exemples tirez de l'Ancien & du Nouveau Teſtament.

Le ſaint homme Job a voulu faire ſçavoir à la poſterité les ſentimens d'affection, de juſtice & de bonté qu'il avoit pour ſes domeſtiques. Il dit luy-même qu'il étoit ſi éloigné de rien faire avec hauteur, & par authorité abſoluë, qu'il prend Dieu à témoin qu'il n'a pas refuſé d'entrer en jugement avec les moindres de ſes ſerviteurs : *Si contempſi ſubire judicium, cum ſervo meo & ancillâ meâ, cum diſceptarent mecum.* De maniere que celui qui rendoit ſi équitablement la juſtice à tout un peuple, ne refuſoit pas neanmoins de ſe ſoûmettre à la déciſion des juges, pour faire juſtice à ſes domeſtiques. Il n'avoit garde d'en uſer autrement, penétré comme il l'étoit, que la même main de Dieu, qui l'avoit formé dans le ſein de ſa mere, étoit celle là même qui avoit formé les moindres de ceux qui le ſervoient; & que s'il les bleſſoit en la moindre choſe, Dieu ne manqueroit pas de s'élever contre luy, pour luy faire rendre compte de ſon injuſtice. C'eſt la penſée dont ce ſaint homme ſe ſervoit, pour ſe tenir dans les termes de l'humilité & de la crainte, dans le rang où il ſe voyoit élevé. Il y a, diſoit-il, un tribunal dans le ciel, où je dois paroître avec ceux qui me ſervent; où les qualitez differentes ne donnent point de faveur; le dernier de nos jours nous rend tous égaux. Je ne pourrai point me prevaloir de ce que j'ai été, & mon ſerviteur n'y ſera pas moins écouté que moy. Là ſera repreſenté le traitement que je lui aurai fait : Dieu en jugera, & je n'aurai alors aucun appui que ſur mon innocence, & pour avoir été maître, mes crimes n'en ſeront pas jugez avec plus de douceur.

Le ſaint homme Job doit être regardé comme le modele d'un bon maître. *Job.* 31.

Nous n'avons point dans l'Ecriture d'exemple plus illuſtre de fidelité, de vigilance, & de patience dans les travaux, & de toutes les autres qualitez qu'on peut ſouhaiter dans un ſerviteur, que l'exemple du ſaint Patriarche Jacob, qui après avoir été obligé de quitter ſon païs, & la maiſon paternelle, pour la crainte de ſon frere Eſaü, ſe mit au ſervice de ſon oncle Laban; & fut par ſes ſoins, & ſa vigilance infatigable, la cauſe du bonheur temporel du maître qu'il avoit choiſi, lequel de ſa part le traita aſſez humainement, quoique non pas

La fidelité, la vigilance, & la patience de Jacob au ſervice de Laban.

toûjours avec toute l'équité & la bonne foi qu'il devoit. Mais ce que l'on doit conſiderer dans Jacob, c'eſt la droite intention, la fidelité, l'aſſiduité & la patience dans le travail, les ſervices conſiderables qu'il rendit à celui qu'il avoit choiſi pour maître, & cela avec tant de conſtance & de ſoûmiſſion, que ſaint Auguſtin le propoſe en ce point pour modele, non ſeulement aux ſerviteurs & aux domeſtiques, mais aux perſonnes mêmes conſacrées au ſervice de Dieu, pour les porter à fuir l'oiſiveté, & à ne ſe relâcher jamais au ſervice d'un ſi grand maître.

L'exemple du Patriarche Joſeph.

La prudente conduite de Joſeph a rendu ce ſaint Patriarche un modele parfait de toutes les vertus dans les differens états par où la Providence l'a fait paſſer. Tout jeune qu'il étoit, il fut vendu comme l'on ſçait, par ſes propres freres, aux Iſmaëlites, qui le menerent en Egypte, où il fut vendu une ſeconde fois en qualité d'eſclave à Putiphar, qui étoit un grand Seigneur de la Cour de Pharaon, & qui avoit l'une des charges les plus conſiderables du Royaume. Il ne fallut pas beaucoup de temps à cet homme pour reconnoître qu'il y avoit quelque choſe d'extraordinaire dans ce jeune eſclave: ſa prudence & ſa modeſtie éclatoient dans toutes ſes actions, & dans toutes ſes paroles. Sa fidelité gagna le cœur de Putiphar ſon maître, qui voyant avec une admiration ſecrette, que ce jeune eſclave n'avoit rien de ſervile dans ſes mœurs, peu à peu il l'eſtima de telle ſorte, qu'enfin il ſe repoſa ſur lui du ſoin de toute ſa maiſon. Joſeph donc eſt en ce point un grand modele pour tous ceux qui rendent ſervice aux autres hommes. Ils voyent en lui que cet état de ſervitude bien loin d'être un obſtacle à leur vertu, y peut au contraire contribuer beaucoup, s'ils ont ſoin comme Joſeph d'avoir toujours Dieu devant les yeux, & de l'invoquer avec tant de ferveur, qu'il beniſſe tous leurs travaux, comme il benit ceux de Joſeph, & qu'à cauſe d'eux, il rende heureux les maîtres mêmes qu'ils ſervent.

La pieté d'un domeſtique eſt ſouvent la cauſe du bonheur de toute une famille.

C'eſt un grand tréſor dans une maiſon qu'un domeſtique qui craint Dieu; Souvent il ne faut dans une famille qu'un ſerviteur, homme de bien, pour en faire tout le bonheur. Laban, dont parle l'Ecriture, devint riche dès que Jacob fut à ſon ſervice. Putiphar vit la bénédiction de Dieu dans ſa maiſon, dès que Joſeph en fut l'œconome. Nabuchodonoſor ceſſa d'être malheureux, dès que Daniel fut du nombre de ſes domeſtiques. Et nous voyons dans l'Ecriture que Naaman, premier Intendant du Roy de Syrie, trouva ſon ſalut & ſa converſion à l'école d'une petite ſervante, qu'il avoit dans ſon logis, & un ſage conſeil que lui donna un de ſes autres domeſtiques, devint la ſource de ſa ſanctification. De cet exemple nous apprenons que lorſque les domeſtiques voyent leur maître dans le déreglement, ou en danger de s'engager dans une mauvaiſe affaire, un avis donné à propos a ſouvent ſon effet. Il n'eſt pas cependant à propos qu'un domeſtique ſe mêle de donner des avis à ſon maître; ſi le temps, l'occaſion & un danger preſſant ne l'y obligent: mais il ne luy eſt jamais que tres-utile, & bienſéant de lui donner bon exemple.

Le Fils de Dieu a été un modele aux maîtres & aux ſerviteurs, comme ils ſe doivent conſiderer

Comme le Fils de Dieu eſt venu au monde, pour être le modele que les hommes doivent ſuivre en toute choſe, ils n'ont qu'à imiter les exemples qu'il leur a donnez pour être de bons maîtres & de bons ſerviteurs. La patience qu'il a eûë à ſoûtenir les foibleſſes de ſes diſciples, la bonté avec laquelle il s'eſt inquieté de leurs beſoins, & pourvû à leurs neceſſitez, nous inſtruiſent de l'indulgence, de la douceur, & de l'affection que nous devons avoir pour ceux qui dépendent de nous. D'un autre côté la ſoûmiſſion, l'obéiſſance qu'il a toûjours rendu à ſon

Pere, & même aux hommes à qui il a lui même- communiqué ſon autorité, nous font connoître ce que nous devons à ceux qui ont authorité ſur nous. Mais le vrai moyen de commander, & d'obéir en véritables Chrétiens, c'eſt d'être parfaitement ſoûmis à Dieu. en ces différens états.

Le Centenier de Capharnaüm étant encore payen, avoit chez luy un de ſes ſerviteurs malade; mais bien loin de le renvoyer, il alla lui-même trouver JESUS-CHRIST pour le ſupplier de le guerir, lui demanda cette grace avec tant de ferveur & d'humilité, qu'il merita de l'obtenir. Cet officier, en cette action, ſe comporta en bon maître, & en bon ſerviteur. Ce fut un bon maître à l'égard de ſon ſerviteur malade, auquel il procura la ſanté, & ce fut un bon ſerviteur à l'égard de Dieu, dont il reconnut la bonté & la puiſſance. Admirable modele à tous les puiſſans de la terre! Quelque maîtres qu'ils ſoient des autres hommes, ils ſont ſerviteurs de Dieu, & ils ne peuvent être bons maîtres, s'ils ne ſont auparavant de bons ſerviteurs. Il faut qu'ils faſſent à l'égard de Dieu, ce qu'ils veulent que leurs ſerviteurs faſſent à leur égard: il faut qu'ils faſſent pour leurs ſerviteurs, ce qu'ils veulent que Dieu faſſe pour eux mêmes. L'exemple du Centenier de l'Evangile.

Le Sauveur du monde, comme chacun ſçait, parmi douze Apôtres qu'il s'étoit aſſociez, en avoit un qui n'étoit pas trop ſcrupuleux. Le divin Maître, que ce malheureux avoit l'honneur de ſervir, le deſtina à faire auprès de lui l'office de pourvoyeur, & l'Evangile remarque que cet infidele diſciple, qui s'appelloit Judas, étoit le gardien & le dépoſitaire des aumônes qu'on faiſoit au Sauveur du monde; mais que ſe laiſſant dominer par ſon avarice, il mettoit toûjours à l'écart quelque choſe pour ſes uſages; *Pur erat, & loculos habens.* Ces larcins ne pouvoient pas être bien grands; car le Sauveur du monde avoit peu de choſe; mais comme c'étoit lui qui faiſoit les petites proviſions, il ſe reſervoit toûjours quelque choſe qu'il tenoit caché. Ce n'étoit que peu de choſe qu'il s'approprioit de la ſorte; cependant l'Evangile ne l'en appelle pas moins voleur. Voilà l'exemple que ſuivent bien des ſerviteurs & des domeſtiques, qui grapillent toûjours quelque choſe, ſur ce qu'on leur donne commiſſion de vendre ou d'achetter. C'eſt peu de choſe, il eſt vrai, mais ils n'en ſont pas moins voleurs: Et ſi même dans le temps qu'ils ne retiennent de la ſorte qu'un ſol du bien de leur maître, ils ont en vûë d'amaſſer par ce petit commerce, une ſomme conſiderable, & ſuffiſante pour un peché mortel; ils le commettent à force de retenir ſol à ſol, & ſont obligez à reſtitution. Judas eſt un exemple des mauvais ſerviteurs. *Joan. 12.*

Saint Paul montre aſſez combien il avoit à cœur que les ſerviteurs fuſſent ſoûmis, & fideles à leurs maîtres; puis qu'il ne ſe contente pas de recommander cette fidelité & cette obéiſſance preſque en toutes ſes Epiſtres: mais encore il ordonne à Tite ſon Diſciple de leur intimer cet ordre & ce précepte, comme une choſe de la derniere importance, au commencement du Chriſtianiſme naiſſant, parce que les Payens accuſoient les prémiers Chrétiens d'être rebelles aux puiſſances, à cauſe qu'ils refuſoient en effet de leur obéir quand on leur commandoit de faire contre la loy de Dieu, ou quand on vouloit les empêcher de prêcher la loy de JESUS-CHRIST. Or pour éffacer l'opinion qu'on avoit qu'ils étoient rebelles, cet Apôtre, comme l'ont remarqué quelques Saints Peres, vouloit que tous ceux qui étoient ſoûmis à l'obeiſſance, donnaſſent l'exemple aux Payens mêmes de ſoumiſſion, de fidelité & d'exactitude en tout ce qui ne ſeroit point contraire à la loy & au ſervice de Dieu. Pourquoy Saint Paul recommande ſi ſouvent aux ſerviteurs d'être ſoûmis & fideles à leurs maîtres.

Aplications de quelques paſſages de l'Ecriture à ce ſujet.

Exemple de la charité qu'on doit avoir pour ſes ſerviteurs.

Puer meus jacet in domo meâ, & malè torquetur. Matth. 8. Ce Centenier dont parle l'Evangile, quoy qu'il fût infidele, devroit faire rougir les Chrétiens; toutes ſes paroles ſont remarquables : *Puer meus jacet.* mon ſerviteur eſt malade. Ah! que ces paroles condamnent de maitres impitoyables, qui ne ſont nullement touchez des maladies de ceux qui les ſervent, & qui les abandonnent auſſi tôt qu'ils ne ſont plus en état de faire des fonctions d'eſclaves : *In domo meâ jacet;* Il eſt malade dans ma maiſon. Que diront à ce Payen ces Chrétiens, qui chaſſent un ſerviteur dès lors qu'il eſt malade? *Et malè torquetur.* Il eſt cruellement tourmenté; Que diront à cela ces maitres, qui au lieu d'exagerer le mal de leurs ſujets le diminüent, & ne les croyent malades que lors qu'ils ſont prêts de mourir. Cette inhumanité eſt aſſez ordinaire, & nous en avons un exemple dans l'Ecriture au premier Livre des Rois ch. 30. d'un pauvre ſerviteur Egyptien abandonné d'un maitre qu'il ſervoit, pour la maladie qui l'empêchoit de le ſuivre; ce qui fit compaſſion à David qui le fit traiter, & en prit ſoin.

Pourquoy ſaint Paul traite d'infideles ceux qui negligent le ſoin de leurs ſerviteurs

Si quis domeſticorum non curam habet, fidem negavit & eſt infideli deterior. Prenez garde, dit ſaint Paul de ne pas négliger vos ſerviteurs; ſi vous n'avez pas ſoin d'eux, vous renoncez lès-lors à la foy, & vous êtes pires que les infideles. Si vous ſouhaitez ſçavoir les raiſons qui ont porté ſaint Paul à ſe ſervir de ſi terribles paroles, qu'on pourroit prendre pour une exageration outrée, ſi on ne ſçavoit qu'il les a dites par l'inſpiration du Saint-Eſprit; C'eſt 1o Que la foy nous ayant tous fait freres, c'eſt renoncer à l'union de la Religion Chrêdienne, de ne pas regarder ſes ſujets & ſes domeſtiques comme ſes freres, & de ne pas veiller à leurs beſoins. 2o. Parce que croyant en Jesus-Christ, c'eſt démentir ſa foy par ſes œuvres, en manquant à la charité, qui eſt la loy la plus eſſentielle du Chriſtianiſme, & la marque par laquelle le Sauveur veut qu'on reconnoiſſe ſes diſciples. 3o. C'eſt même être pire que les Infideles, parce que les Payens, & les Gentils ont ſoin de leurs ſerviteurs, portez à cela par la ſeule lumiére de la raiſon, par le ſeul inſtinct de la nature, qui leur apprend à préferer les domeſtiques aux étrangers; juſque là que leurs loix donnoient la liberté aux eſclaves, dès-lors que leur maitre les abandonnoit.

La condition de ſerviteur eſt relevée par l'exemple de J. C.

Filius hominis non venit miniſtrari, ſed miniſtrare. Matth 20. C'eſt ce que le Sauveur du monde a voulu nous faire ſçavoir, qu'étant le Souverain par toutes ſortes de titres, il eſt venu ſur la terre, non pour être ſervi, mais pour ſervir. Sur quoy on peut dire que voilà la qualité de ſerviteur honorée, conſacrée, & comme diviniſée en la perſonne du Fils de Dieu; & il n'eſt point de ſujets, ni de ſerviteurs Chrétiens, qui ne doivent trouver la ſoumiſſion & l'obéïſſance bien douce, lors qu'ils voyent que Jesus-Christ ne s'eſt pas contenté de nous dire dans l'Evangile qu'il n'étoit venu au monde, qu'il n'avoit demeuré au monde, & qu'il n'en étoit ſorti que pour obéïr : *Deſcendi de cœlo, non ut faciam voluntatem meam, ſed voluntatem ejus qui miſit me.* Mais de plus, qu'il leur a montré par ſon propre exemple, de quelle maniere ils doivent s'acquitter des devoirs de leur condition, en s'aſſujettiſſant juſqu'aux plus vils miniſteres de la maiſon de celui qui paſſoit pour ſon pere, exerçant un métier pénible, ſe rendant avec une promptitude & une obéïſſance admirable, tous les ſervices dont une famille pauvre & peu accommodée pouvoit avoir beſoin, &c.

cela pendant trente ans entiers. Ne semble-t-il pas dire à tous ceux qui sont reduits à cette condition : *Exemplum dedi vobis ut quemadmodum ego feci, ita & vos faciatis.* Joan. 13.

Servus vocatus es, non sit tibi curæ, sed etsi potes fieri liber, magis utere, nempe servitute. 1. *ad Corinth. c.* 7. Quand saint Paul exhorte les Chrétiens à demeurer dans la vocation, & dans l'état où Dieu les a mis, & à n'être point du nombre de ces inconstans qui changent de condition au lieu de travailler à se sanctifier dans celle où la Providence les a fait naître, il ne s'adresse point à ceux qui sont dans les charges, & dans un rang distingué par le droit de leur naissance ; & cet Apôtre ne leur dit pas : Etes-vous Maîtres, Seigneurs, Magistrats, élevez à quelque charge & à quelque dignité, demeurez en ce poste ; il sçavoit trop bien que ce n'est pas toujours Dieu qui les y a appellez ; mais que c'est souvent leur ambition qui les y a poussez, ou celle de leurs ancêtres qui les a élevez à ce rang. Mais c'est aux serviteurs que saint Paul donne ce salutaire conseil: *Servus vocatus est, non sit tibi curæ,* &c. Si par la bassesse de vôtre naissance, vous êtes appellez à la condition des serviteurs, tenez-vous y, sans vous mettre en peine, ni vous donner de mouvement pour en sortir ; Au contraire, il ajoûte, si vous pouvez par vôtre industrie ou par vôtre mérite vous tirer de cet état, n'en sortez pas ; il n'y a point d'état dans le monde, où vous puissiez vous rendre plus agréables à Dieu ; c'est la voye la plus sûre, la plus droite, & la plus facile pour faire vôtre salut, & acquerir la liberté des enfans de Dieu.

Les avantages de la condition des serviteurs.

Servi Dominos suos omni honore dignos arbitrentur. 1. *ad Timoth.* 6. *Dignos*, Cette parole mérite nôtre réfléxion. L'honneur que les serviteurs rendent à leurs maîtres, & qu'ils leur doivent rendre, n'est pas un honneur de civilité, mais c'est un devoir & un obligation ; ils le leur doivent ; ils en sont dignes, & ils le méritent, non seulement quand ils sont bons, doux, & commodes ; mais encore quand ils sont fâcheux & de mauvaise humeur : *Etiam discolis*, dit saint Pierre, parce que leur authorité est une émanation, une image, & une expression de la souveraineté de Dieu. Ainsi que vôtre maître soit devot ou impie, vertueux ou libertin, c'est toûjours vôtre maître, la puissance qu'il a sur vous vient de Dieu, & tout ce qui vient de Dieu, mérite d'être respecté & honoré.

L'honneur & le respect que les serviteurs doivent porter à leurs maîtres.

PARAGRAPHE QUATRIE'ME.

Passages & pensées des Saints Peres sur ce Sujet,

Magis debent heri quod dominantur, tolerare, quam servi quod serviant. Augustinus l. 1. de Civit. c. 16.

Dicit Christus, non ideo Christianus factus es, ut dedigneris servire, non feci de servis liberos, sed de malis servis bonos servos. Idem. in Psalm. 83.

Les maîtres doivent avoir plus de peine à commander, que les serviteurs à obéir.

Vôtre qualité de Chrétien, dis JESUS-CHRIST ne doit pas vous faire regarder au-dessous de vous de servir les autres, il n'a point affranchi les domestiques de l'obligation de servir ; mais de méchans serviteurs, j'en ai fait de bons.

Domini, domeſticorum veſtrorum ſalutem, omni vigilantiâ procurate. Idem in ſermon. commun. ſerm. 51.

Veillez avec tout le ſoin & la diligence poſſible, pour procurer le ſalut de vos domeſtiques.

Omnis ſervitus amaritudine plena eſt Idem in Pſalm. 99.

Toute ſervitude eſt remplie d'amertume.

Omnes conditione obligati & ſerviunt, & murmurant. Idem ibidem.

Tout domeſtique murmure, & ne laiſſe pas de faire ſon devoir.

Nomen, & conditionem ſervitutis culpa genuit non natura, & prima hujus ſubjectionis cauſa peccatum eſt. Idem. l. de verâ innocentiâ.

C'eſt le peché qui a introduit dans le monde le nom & la condition d'eſclave, la nature de ſoy n'exige point cette diſproportion & cette dépendance.

Melior ejus ſtatus eſt qui famulatur homini quàm qui ſervit ſuæ cupiditati. Idem, ibidem.

Il y a moins de deshonneur à ſervir un homme, que d'être l'eſclave de ſes pechez.

Audi quiſquis temporaliter ſervus es, & quiſquis teneris jure dominationis aſtrictus, quiſquis conditione qualibet obnoxius es, eſto ſervus & eſto liber; eſt ſervus humiliter obediendo; eſt liber fideliter ſerviendo. Idem, ſerm. 3. de Dedicat. Eccleſ.

Ecoutez ſerviteurs, & vous tous qui avez des maîtres dont vous dépendez, ne ſecoüez point le joug de la ſervitude; mais conſervez vôtre liberté. C'eſt par l'humilité que vous demeurerez dans la ſoûmiſſion, qui eſt propre de vôtre état; & c'eſt par la fidélité que vous vous conſerverez libres.

Eſto ſervus Domini, & noli eſſe ſervus peccati. Idem, ibidem.

Servez vôtre maître; mais ne ſoyez point l'eſclave du peché.

Cùm ſervieris homini, Deum fideliter cogita. Dei præcepta conſerva, Dei voluntati ſemper obtempera & Deo mercedem bonæ voluntatis expecta, cuſtodi fidem, fuge fraudem, cognoſce Deo te redditurum rationem de omni opere tuo Idem ibidem.

En rendant aux hommes les ſervices qu'ils ont droit d'exiger de vous, ayez toûjours Dieu devant les yeux; gardez ſes Commandemens, ſoyez ſoûmis à ſes divines volontez; attendez de lui ſeul la récompenſe de vos bonnes intentions; ſoyez fideles, ne trompez point; ſongez que c'eſt à Dieu que vous rendrez compte de toutes vos œuvres.

Si bonam Domino exhibes ſervitutem, à Deo recipies perpetuam libertatem. Idem ibidem.

Si vous êtes fidele à rendre à vôtre maître les ſervices que vous lui devez, Dieu vous en recompenſera d'une liberté qui ne finira point.

Jubentur ſervi Chriſtiani dominis ſuis temporalibus, & animiter, fideliterque ſervire quos judicaturi ſunt ſi uſque in finem iniquos invenerint, aut cum quibus æqualiter regnaturi ſunt, ſi illi ad verum Deum converſi fuerint. Idem. l. de catechizandis rudibus. c. 21.

Telle eſt la condition des ſerviteurs parmi les Chrétiens; ces mêmes maîtres qu'on leur ordonne de ſervir avec puiſſance & avec fidelité, ils les jugeront un jour s'ils en ſon maltraitez juſqu'à la fin, ou du moins ils regneront avec eux s'ils ſe convertiſſent au Seigneur.

Quicumque dominos carnales habetis, quicumque ſervitii conditionem debetis, obedite dominis veſtris, & diligite ex toto corde, non ad oculum ſervientes, ſed miniſterium ex amore facientes, quia & illos Deus conſtituit, ut vobis dominarentur, & vos ut ſerviatis. Idem ſerm. 7 de temp.

Qui que vous ſoyez qui avez des maîtres à qui vous êtes obligez de vous ſoûmettre, obéïſſez-leur, & les aimez de tout votre cœur; ne ſervez point à vûë d'œil; mais avec affection, parce que c'eſt Dieu qui les a établi ſur vos têtes, & qui vous a mis dans l'obligation de les ſervir.

Ipſe de ſervo tuo exigis ſervitutem, & homo hominem parere tibi compellis; & non agnoſcis miſer Dominum tuum; cum ſe exercens ipſe in hominem dominatum. Cyprianus contra Demetr.

Vous exigez de vôtre domeſtique les ſervices qu'il vous doit: c'eſt un homme comme vous, & vous voulez qu'il vous obéïſſe, malheureux! pourquoi donc ne reconnoiſſez-vous pas que vous avez auſſi un maître.

Timor quodammodo cum naturâ ſervitutis conjunctus eſt. Gregorius Nyſſenus orat. 9. contra Eunom.

Il y a une certaine crainte attachée en quelque façon à la ſervitude.

Servis, tanquam nobis ipſis utendum eſt. Theodorus Peluſiota.

Menageons nos domeſtiques comme nous nous menageons nous mêmes, dans les ſervices que nous ſommes obligez de nous rendre.

Debent Domini ejus qui verè eſt Dominus, memores, mutuas velut reddere opera, ſervis ſuis, quantum poſſint in timore Dei, & clementia adverſus ipſos, iſque exemplo Domini. Baſil regul 75. c. 2.

Servorum virtus confert ad domum conſtituendam & adminiſtrandam Chryſoſt. hom. 22. in Epiſt. ad Epheſ.

Vale quiſpiam miniſtro habere quamplurimos, nec patitur eos vel neceſſarium habere victum; num quaſo lapideos, vis eſſe homines? Idem. homil. 7. in ſecundam. ad Timoth.

Eſt hoc ad gloriam Domini ſi ſervos habeat gratos, & illum diligant ſervi Idem. homil. 2. in Epiſt. ad Philem

Quando ſervis noſtris ſuccenſemus, noſtra delicta conſideremus. Idem. homil. 25. in Joannem.

Servus erat Joſeph ſed non ſervus hominum, quamobrem etiam in ſervitute erat omnibus hominibus liberior. Idem.

Solent etiam nequiſſimos ſervos quos ſupplicia non correxerunt, blandimenta corrigere, & quos dominis ſuis verbera non ſubmiſerint, beneficia ſubmittunt Salvianus de Gubern Dei.

Quanta ſervorum illic corruptela, ubi dominorum tanta corruptio? morbido enim capite, nihil tanum eſt, neque ullum omninò membrum officio ſuo fungitur, ubi quod eſt principale non conſtat. Idem. l. 7. de eadem gubernat.

Nemini dubium eſt omnes dominorum familias aut ſimiles eſſe dominis, aut deteriores; quamvis hoc uſitatius, ut deteriores. Idem, l. 8.

Serviles animos jam per ſe malos, etiam dominorum facit nequitia pejores. Idem, Ibidem.

Multi ſunt ſub obedientia magis ex neceſſitate quam ex charitate, & illi pœnam habent, & leviter murmurant, nec libertatem mentis acquirunt, niſi ex toto corde, propter Deum, ſe ſubjiciant. l. 1. de Imitat. Chriſti. c. 9.

Non dominandi cupiditate, ſed charitatis motu imperent Divini Auguſt.

Non per te, ſed propter te peccatur. Idem in quadam Epiſt. ad virum ſpectabilem.

Les maîtres, reconnoiſſant qu'ils ſont eux-mêmes ſoûmis au veritable maître & Seigneur de tous, doivent traiter leurs ſerviteurs avec douceur, & dans la crainte de Dieu, imitant en cela l'exemple de JESUS CHRIST.

Un domeſtique vertueux eſt d'un grand ſecours pour bien régler une famille.

On en voit qui ſe plaiſent à être ſuivis d'un grand nombre de domeſtiques, & qu'ils laiſſent manquer du neceſſaire; les prennent-ils donc pour des ſtatues?

Rien ne contribuë tant à la gloire d'un maître que d'avoir des domeſtiques affectionnez & reconnoiſſans.

Quand il nous vient des mouvemens d'impatience contre nos domeſtiques, ſongeons à nos pechez.

Joſeph étoit eſclave; mais ſon cœur n'étoit aſſervi à aucun homme, auſſi malgré ſon eſclavage n'y avoit il perſonne qui fut plus véritablement libre que lui.

Souvent la douceur fait ſur les méchants domeſtiques, ce que la rigueur n'a pû faire en les maltraitant, on n'a pû en venir à bout, en leur faiſant du bien on les corrige.

Qu'il y a de déſordre parmi les domeſtiques quand le maître eſt corrompu: car enfin ſi le chef eſt malade, le reſte du corps ne peut être ſain, & il n'eſt aucun des membres qui puiſſe faire ſes fonctions, quand ce qui doit les conduire vient à manquer.

Il eſt hors de doute que les domeſtiques ſont toûjours ou ſemblables à leurs maîtres, ou plus corrompus qu'eux, & c'eſt ſouvent le dernier.

Une ame ſervile eſt naturellement portée au mal. Un maître vicieux augmente de beaucoup ces méchantes diſpoſitions.

Pluſieurs obéiſſent plûtôt par contrainte, que par amour: ils ſouffrent beaucoup, & murmurent pour peu de choſes: jamais ils ne joüiront de la vraye liberté d'eſprit, s'ils ne ſe ſoûmettent purement pour Dieu, & de tout leur cœur à l'obéiſſance.

N'exercez point vôtre authorité ſur vos domeſtiques par envie de dominer, mais avec eſprit de charité.

Vous n'êtes pas l'inſtrument, mais la cauſe du peché: ce n'eſt pas vous, c'eſt à cauſe de vous, & ſur vôtre compte que l'on pêche.

PARAGRAPHE CINQUIE'ME.

Ce qu'on peut tirer de la Théologie par rapport à ce Sujet.

Il y a dans la vie civile des maîtres & des serviteurs. Difference des esclaves & des serviteurs

ON ſçait aſſez ce que c'eſt que maître & ſerviteur, ſans en donner une définition qui ne les feroit pas mieux connoître ; c'eſt aſſez de ſçavoir qu'ils ont une rélation mutuelle fondée ſur leur differente condition; que l'un a droit de tirer de l'autre les ſervices dont on eſt convenu, & que l'autre s'eſt engagé pour un certain prix, de les lui rendre, & de lui obeïr. D'où il s'enſuit qu'il y a des devoirs de juſtice qui engagent l'un à l'autre, qu'ils ne peuvent violer ſans crime. Il faut ſeulement remarquer que la condition de ſerviteur, dont nous parlons ici, eſt differente de la ſervitude ou eſclavage que le droit des gens a introduit parmi quelques nations, & dont il n'eſt pas beſoin de rapporter l'origine, ni d'en juſtifier l'uſage. Il n'eſt queſtion que des domeſtiques, pris à gages, qui ſont des perſonnes libres, qui peuvent diſpoſer de leur bien, quitter leur maître s'ils n'en ſont pas contens, ſe plaindre & demander juſtice du tort qu'on leur fait. Au lieu que les eſclaves n'ont rien en propre ; & que tout ce qu'ils font, ou qu'ils acquierent, appartient à leur maître, qui ne leur donne que la nourriture, ſans ſalaire ni recompenſe de leurs ſervices.

De plus, il faut ſuppoſer que comme toutes les conditions qui compoſent la vie civile ſe peuvent reduire en géneral à deux, à celle de maître, & celle de ſerviteur, qui ont des devoirs differens, quoyque reciproques. Les Théologiens preſcrivent à l'une & à l'autre comment on s'en doit acquiter pour ſe ſauver, & y vivre en Chrétien.

Si le pouvoir de commander, & l'obligation d'obeïr ſont naturels aux hommes.

Les Philoſophes moraux, & les maîtres de la politique demandent, ſi le pouvoir de commander, & l'obligation d'obéir peut être naturel aux hommes, en ſorte que les uns ſoient ſupérieurs, & les autres ſujets, ſans que ceux qui commandent ayent d'autres titres que les avantages qu'ils ont de la nature: Et ils repondent que non ; & que cette diſtinction eſt une difference de la fortune, & non de la nature, qui peut bien les en rendre capables ; mais non pas leur en donner le droit ; parce que ce droit doit être fondé ſur quelque autre titre, comme ſeroit le conſentement, & la libre élection des peuples ou la poſſeſſion legitime de leurs ancêtres. Saint Thomas enſeigne, que la ſervitude qui eſt du droit des peuples, n'eſt point naturelle abſolument, & que ſi les hommes euſſent perſeveré dans l'état d'innocence, il n'y eût point eu d'autre domaine parmi eux que le domaine des peres ſur leurs enfans. Ce ſaint Docteur ajoute, que la ſervitude introduite par les peuples, peut être appellée naturelle, à cauſe du profit & de l'utilité qu'elle apporte, & du bon ordre qu'elle établit parmi les hommes. C'eſt la divine Providence, qui s'eſt chargée de la conduite du genre humain, & qui s'applique à gouverner le monde, qui a introduit cette difference parmi les hommes ; & comme c'eſt Dieu qui fait le pauvre & le riche, c'eſt auſſi lui qui fait le maître & le ſerviteur.

D. Thom. 2. 2. quæſt. 57. art. 3.

L'autorité des maîtres ſur leurs

Pour ſçavoir d'où vient le pouvoir des maîtres ſur leurs ſerviteurs, & des peres de familles ſur leurs domeſtiques, nous n'avons pas beſoin d'autres lumiéres que celles des paroles de ſaint Paul, qui dit formellement que toute puiſ-

ſance

ſance, toute authorité, tout pouvoir légitime de commander, vient de Dieu, & que c'eſt ſa divine Sageſſe qui a fait cette difference, & mis cette diſtinction, de celui qui commande & de celui qui obéït, la jugeant neceſſaire pour le bon ordre du monde : *Non eſt poteſtas niſi à Deo, quæ autem ſunt à Deo ordinata ſunt.* D'où il s'enſuit, dit-il, au même lieu, qu'on ne peut reſiſter aux puiſſances légitimes, ſans reſiſter à l'ordre de Dieu, & s'engager ainſi dans la damnation éternelle.

Les ſerviteurs vient de Dieu.

Ad Roman. 13.

Ce que ſaint Ambroiſe dit des Souverains, nous le pouvons dire des maîtres à l'égard de leurs ſerviteurs ; ſçavoir, que Dieu a voulu qu'ils faſſent les uns pour les autres, & qu'ils ménageaſſent reciproquement les interêts les uns des autres. S'il arrive donc qu'un homme qui a des ſerviteurs & des domeſtiques à gage, ne conſidere que ſes interêts propres, & la commodité de ſa perſonne, que ſon honneur, & ſon avantage particulier, ſans ſe mettre en aucune maniere en peine du bien & de l'avantage de ceux qui le ſervent ; celui là évidemment abuſe de ſon pouvoir, & renverſe l'ordre de la providence de Dieu.

Les maîtres doivẽt avoir à cœur les interêts de leurs domeſtiques.

Ce que les maîtres doivent à leurs ſerviteurs, eſt en général d'en avoir beaucoup de ſoin. C'eſt ce que Dieu leur commande dans l'Eccleſiaſtique, ch. 33. *Si tu as un ſerviteur fidele, conſidere-le comme ton ame, & traite-le comme ton frere.* Et ſaint Paul dans ce même eſprit, ch. 4. aux Colloſſiens, dit ces paroles : *Maîtres rendez à vos ſerviteurs ce que la juſtice & l'équité demandent, ſçachant que vous avez auſſi-bien qu'eux un maître dans le Ciel.* A quoy il faut ajoûter ce qu'il dit dans la premiere à Timothée ch. 5. *Si quelqu'un n'a pas ſoin des ſiens, & ſur tout de ſes domeſtiques, il a renoncé à ſa foy, & eſt pire qu'un infidele.* D'où il faut conclure que dans l'ordre de la charité, on doit préferer ſes ſerviteurs & ſes domeſtiques à ceux qui ne nous appartiennent en rien ; au lieu que ſouvent on préfere des étrangers à ſes domeſtiques, en faiſant par vanité pour les uns ce que la juſtice requiert de nous pour les autres.

Les maîtres doivent prendre ſoin de leurs ſerviteurs, & en quoy conſiſte ce ſoin.

Pour ce qui eſt du ſoin que les maîtres doivent prendre de leurs ſerviteurs, il conſiſte en deux choſes en général ; ſçavoir, en celui de leurs corps, & en celui de leurs ames. Pour ce qui regarde le corps, les maîtres ſont obligez, 1°. De leur donner la nourriture neceſſaire, conformément à leur état, & à proportion des ſervices qu'ils en reçoivent. 2°. De leur payer exactement leur ſalaire, ſans les faire attendre, & languir par un délai criminel ; & il faut ſe ſouvenir que les fruſtrer de ce qui leur eſt dû, eſt un peché qui crie vengeance, comme témoigne l'Apôtre ſaint Jacques, au ch. 5. de ſon Epiſtre. 3°. De ne les point charger exceſſivement de travail. 4°. De prendre garde à ne les point maltraiter ; voilà pour le corps.

Quant à l'ame ; ces mêmes maîtres doivent montrer qu'ils ont du zele pour le ſalut de leurs domeſtiques. 1°. En les inſtruiſant, ou donnant ordre qu'ils ſoient inſtruits dans les choſes de la foy, & des devoirs du Chriſtianiſme. 2°. En les exhortant à frequenter les ſacremens, & les obligeant d'aſſiſter au ſervice divin les jours qui ſont commandez, leur donnant le temps neceſſaire pour s'acquiter de ces devoirs, & ayant ſoin qu'ils prient Dieu aux heures reglées. 3°. En les corrigeant & châtiant ſelon la qualité de leur faute, lors qu'ils jurent, ou qu'ils offenſent Dieu de quelque maniere que ce ſoit. De ſorte que les maîtres rendront compte à Dieu du ſalut de leurs domeſtiques s'ils ne s'acquitent de ces devoirs.

Dieu qui commande

Comme les devoirs & les obligations des maîtres envers leurs ſerviteurs, & des ſerviteurs envers leurs maîtres, ſont reciproques, Dieu qui communique

aux maîtres d'avoir soin de leurs serviteurs, commande aux serviteurs d'obéïr à leurs maîtres. *Ad Ephes. c. 6.*

son authorité aux maîtres, veut auſſi que les ſerviteurs leur obéïſſent en tout ce qui eſt juſte. Les paroles de ſaint Paul, par la bouche duquel il leur intime ce commandement ſont exprès : *Serviteurs, obéïſſez à vos maîtres avec crainte & avec reſpect, dans la ſimplicité de vôtre cœur, ne les ſervant pas ſeulement comme ſi vous n'aviez deſſein que de plaire aux hommes ; mais comme ſerviteurs de Jeſus-Chriſt, faiſant la volonté de Dieu de bon cœur, & conſiderant en eux le Seigneur, & non pas les hommes.* Cet Apôtre qui réitere ce commandement en pluſieurs endroits de ſes Epîtres, les y engage par leurs propres interêts, parce que s'ils refuſent d'obéïr, ils reſſentiront immanquablement les effets de leur juſte colere, parce qu'ils ont droit de les punir. De l'interêt il paſſe à la conſcience, & leur déclare qu'elle les oblige indiſpenſablement de ſe tenir toûjours dans les termes du reſpect & de l'obéïſſance. *Subditi eſtote, non ſolum propter iram, ſed etiam propter conſcientiam.* *Ad Roman. 13.*

Il fonde même cette obligation ſur un raiſonnement, qui bien conſideré ne ſouffre point de repartie. La conſcience nous défend de reſiſter aux ordres de Dieu : Or eſt-il que de reſiſter à l'authorité d'une puiſſance légitime, c'eſt reſiſter aux ordres de Dieu, parce que c'eſt de lui que toutes les puiſſances de la terre tiennent leur authorité ; *Non eſt enim poteſtas niſi à Deo.* D'où il s'enſuit qu'en donnant droit aux maîtres, & à tous ſuperieurs de commander, il charge conſequemment les ſerviteurs & les inferieurs de leur obéïr. Ainſi violer le commandement d'un maître, d'un ſuperieur à qui l'on eſt ſoûmis, c'eſt violer le commandement de Dieu : *Qui enim poteſtati reſiſtit, Dei ordinationi reſiſtit.* Et pour nous faire connoiſtre combien cette deſobéïſſance eſt criminelle, il en vient juſqu'à dire qu'elle traîne après ſoy les conſéquences d'une éternelle damnation : *Qui autem reſiſtunt, ipſi ſibi damnationem acquirunt* Peut-on s'expliquer plus nettement & plus fortement ſur cette matiere. *Ibidem.* *Ibidem.*

Quels ſont les devoirs des ſerviteurs envers leurs maîtres.

Si vous voulez ſçavoir ce que les ſerviteurs doivent à ceux qu'ils ſervent, les voicy. 1°. Ils doivent les affectionner, & leur porter honneur. C'eſt ce que leur apprend ſaint Paul au ch. 6. de ſa premiere Epitre à Timothée : *Que tous les ſerviteurs conſiderent leurs maîtres comme dignes de tout reſpect.* C'eſt pourquoy ils ne doivent jamais en tenir de mauvais diſcours en leur abſence, ni permettre qu'on en parle mal. Ceux-là manquent à ce devoir, & pechent griévement, qui découvrent les foibleſſes de leurs maîtres, qui en font des railleries, qui murmurent contre eux, ou qui les maudiſſent quand ils les reprennent.

Le ſecond devoir eſt d'executer promptement & avec affection ce qu'ils commandent, conſiderant que telle eſt la volonté de Dieu ; c'eſt ce que ſaint Paul enſeigne en pluſieurs endroits de ſes Epîtres ; mais particulierement aux Epheſiens, ch. 6. *Serviteurs obéïſſez avec crainte, & avec ſimplicité de cœur à vos maîtres, comme à Jeſus-Chriſt même, ne les ſervant pas ſeulement, lors qu'ils ont les yeux ſur vous, comme ſi vous ne penſiez qu'à plaire aux hommes ; mais faites de bon cœur, comme ſerviteurs de Jeſus-Chriſt, ce que Dieu deſire de vous ; ſervez-les avec affection, non en conſiderant les hommes, mais comme ſervant le Seigneur, ſçachant que le Seigneur rendra à chacun la récompenſe de tout le bien qu'il aura fait.* Que ſi un maître commandoit quelque choſe qui fût contre la loi de Dieu, ou qu'il ſcandaliſât ſon domeſtique, par ſa mauvaiſe vie, alors il faut que le ſerviteur le quitte, quand même cette condition lui ſeroit avantageuſe ; car le ſalut doit être preferé à tout le reſte.

Le troiſiéme devoir eſt la fidelité qui conſiſte à ne faire jamais aucun tort à leur maître, ne détournant rien de ce qui lui appartient, pour peu de conſequence qu'il leur paroiſſe ; car qui s'accoûtume à prendre peu, inſenſiblement il ſe portera à prendre des choſes plus conſiderables. De plus quand on ne prendroit que tres-peu de choſe à chaque fois, au bout de quelque temps, cela fait une ſomme notable, qu'on eſt obligé de reſtituer. Cette fidelité conſiſte encore à bien employer le temps dans le travail que ſon maître lui ordonne, à ne point laiſſer perdre ou diſſiper le bien dont il a l'adminiſtration. Et enfin un ſerviteur doit être fidele à garder le ſecret de la maiſon où il ſert ; parce que par ſon indiſcretion, il peut nuire notablement, ſoit au bien, ſoit à la réputation de ſon maître.

PARAGRAPHE SIXIE'ME.

Les endroits choiſis des Livres Spirituels, & des Prédicateurs recens ſur ce ſujet.

IL n'y a point d'état authoriſé par les loix qui ne ſoit dans l'ordre de la Providence, qui a ordonné cette diverſité de conditions, ſans leſquelles le monde & la ſocieté humaine ne pourroient ſubſiſter ni ſe maintenir. C'eſt pourquoy, perſonne n'embraſſe aucun état, ou ne naiſt dans aucune condition de la vie civile que par l'ordre ou la permiſſion de cette même Providence qui a établi l'inégalité & la ſubordination, auſſi-bien que la diverſité des conditions des hommes : & qui donne à tous ceux qu'elle y appelle, ou qu'elle y engage, les graces & les moyens neceſſaires, pour en remplir les devoirs, & y faire leur ſalut. Ainſi les pauvres & les riches, les maîtres & les ſerviteurs, ſont obligez de reconnoiſtre cette juſte diſpenſation, & ſe tenir contens du partage qui leur a été fait par la ſageſſe d'un Dieu, qui eſt le pere commun des uns & des autres, & qui les aimant tous ſincerement, les a appellez ou fait naiſtre dans la condition qu'il a jugé la plus avantageuſe pour acquerir le bonheur éternel qu'il leur a deſtiné. D'où il faut conclure, que ceux que la neceſſité, ou la baſſeſſe de leur naiſſance engage dans une condition ſervile, doivent tenir leur état de la main de Dieu, croire que c'eſt lui qui les a pris à ſon ſervice dans cette vocation, qui tient le dernier rang dans la ſocieté des hommes, & qu'enfin ils doivent être perſuadez que dans le ſervice qu'ils rendent aux autres hommes leurs ſemblables, ils y trouveront leur perfection & leur bonheur, puiſque cet état eſt le plus conforme aux deſſeins de Dieu ſur eux. *Extrait de l'ordre de la vie & des mœurs, par le Pere Hainzuve, diſcours* 14.

C'eſt la providence qui a établi & ordonné l'inégalité, & la ſubordination dans les conditions des hommes, & par conſequent qui a voulu qu'il y eût des maîtres & des ſerviteurs.

Il ne nous eſt pas permis de contrôler l'ordre de la divine Providence, qui a ordonné la difference des conditions parmi les hommes ; ſous prétexte que nous naiſſons tous libres, & qu'un homme n'a point de droit de s'aſſujettir les autres, qui n'ont rien dans leur nature qui ſoit inferieur à la ſienne ; car enfin, nous ſçavons que nous apportons au monde avec nous par nôtre naiſſance, une dépendance eſſentielle, qui nous rend ſujets de la divinité, & qui nous oblige à nous ſoûmettre à toutes ſes ordonnances ; puiſque c'eſt par ſon ordre, & par ſes loix qu'il y a des perſonnes qui commandent,

Les ſerviteurs & ſujets ſont tenus d'être ſoûmis à leurs maîtres, par le même droit qui les oblige d'être

Soûmis à Dieu.

& d'autres qui obéiſſent ; & ceux que Dieu a aſſujetis de la ſorte à obéir ſont des rebelles, s'ils veulent ſecoüer le joug qu'ils ſe ſont engagez eux mêmes de porter, comme ſont les ſerviteurs ordinaires, ou que la naiſſance ou le droit des gens obligent à ſubir ce joug qui leur ſemble ſi dur. Ce qui a fait dire à S. Auguſtin, conformément au precepte du Prince des Apôtres, que quand les maîtres oublieroient ce qu'ils ſont, c'eſt à dire, des hommes ſemblables à ceux ſur leſquels ils exercent un empire fâcheux, les ſerviteurs & les ſujets ne doivent point pour cela oublier ce qu'ils ſont à leurs Seigneurs & à leurs maîtres ; car quoique les uns puiſſent exceder dans leurs commandemens, les ſerviteurs ne ſont pas pour cela diſpenſez de leur obéiſſance : Car enfin il faut être perſuadez une bonne fois, que ce n'eſt point ſur la vertu de leurs perſonnes que l'authorité des maîtres eſt fondée ; mais ſur la puiſſance & l'authorité de Dieu qu'ils repreſentent, & qui n'étant point changeante comme leur volonté, les maintient inébranlablement dans leur droit, & doit tenir inviolablement dans la fidelité & dans l'aſſujettiſſement ceux qui leur ſont ſoûmis. *Le même.*

Ce n'eſt pas ſeulement la neceſſité qui engage les hommes à embraſſer une condition quelle qu'elle ſoit.

Nous nous abuſerions ſans doute, ſi nous penſions que c'eſt ſeulement la lâcheté, & le peu d'eſprit des uns, & l'ambition ou l'adreſſe des autres, qui ſont cauſe qu'il y a des maîtres & des ſerviteurs, des puiſſans & des foibles, des grands & des petits ; ou bien que cette difference arrivât par la volonté ſeule des particuliers, qui étant libres dans le choix de leur condition, s'attachent ordinairement où ils ſe ſentent portez par leurs pretentions, par leur naiſſance, par leurs inclinations, par leur humeur, ou par leur caprice. Car après tout ; ce n'eſt jamais que la Providence de Dieu qui les y met, & qui ſe ſervant même de leurs differentes inclinations, pour former les diverſes parties de ſon état, fait éclater ſa ſageſſe & ſa bonté, en les laiſſant au choix des hommes, & fait paroître en même temps ſa puiſſance, en tirant toûjours ſa gloire de leurs deſſeins, & les faiſant venir à ſes fins de quelque côté qu'ils ſe tournent, & quelque parti qu'ils prennent. Ce qui ſuffit pour faire que les ſujets & les ſerviteurs ſoient obligez de ſe conformer à la volonté de Dieu, & d'être ſatisfaits de leur condition. *Le même.*

L'authorité d'un maître eſt toûjours juſte, quoique ſa vie ne ſoit pas toûjours reglée.

Il n'y a rien qui doive faire ſortir jamais les ſerviteurs & les ſujets du reſpect & de la ſoumiſſion qu'ils ſont obligez de rendre à ceux à qui Dieu les a ſoûmis : Et comme nous ſçavons que les puiſſances de la terre ne prennent leur authorité que de celle du Ciel, dont le reglement ne peut jamais être que raiſonnable, adorons ſa juſtice, quand même il permettroit des injuſtices dans ceux qui nous commandent, & diſons en nous mêmes : Enfin, Dieu l'a voulu ainſi ; il ne veut jamais rien que de juſte ; il eſt donc juſte que ma volonté s'accorde à la ſienne, & que dans une perſonne, qui peut mener une vie injuſte, mais qui a ſur nous une juſte authorité, j'honore la juſtice de mon Dieu, qui lui a donné une puiſſance qui eſt bonne, puiſqu'elle vient de lui, & qui peut ſouffrir ſa vie, quand elle ſeroit mauvaiſe, pour des fins qu'il n'appartient qu'à lui de connoiſtre. *Le même.*

Les ſerviteurs doivent obéïr à leurs maîtres qui ſont fâcheux

Il faut que les ſerviteurs ſe ſouviennent de l'inſtruction que leur donne le Prince des Apôtres : *Servi ſubditi eſtote Dominis non tantùm bonis & modeſtis, ſed etiam diſcolis.* Serviteurs, rendez vos obéïſſances avec tout le reſpect poſſible non-ſeulement à vos maîtres qui ſont bons, modeſtes & vertueux, mais encore à ceux qui ſont rudes, difficiles & vicieux, vous ſouvenant que quand il s'agit

d'obéir, ce ne ſont pas les mœurs que nous regardons, mais ſeulement l'authorité : C'eſt en cela que paroiſtra la grace du Chriſtianiſme, ſi vôtre douceur & vôtre patience vous fait ſouffrir en vuë de Dieu, les mauvaiſes humeurs, les emportemens déraiſonnables, & les perſécutions injuſtes d'un maître qui abuſe de ſon pouvoir. Ce ſera par ce moyen que vous honorerez, non pas tant vos maîtres, que la doctrine que vous enſeigne vôtre Sauveur : *Ut doctrinam Salvatoris Dei ornent in omnibus*, comme dit ſaint Paul. Cette divine doctrine ne regle pas ſeulement les mœurs des ſerviteurs ; mais elle leur fournit un fond inépuiſable de joye & de conſolation : puis qu'elle leur apprend que dans leur état ils ont cet honneur de ne ſacrifier leur liberté qu'à Dieu ſeul, & de ne ſervir à proprement parler que JESUS-CHRIST, qui par un excés de bonté, pour relever la baſſeſſe de leur condition, & pour adoucir leur obéïſſance, a voulu prendre la forme de ſerviteur. *Le Pere Texier, dans la Dominicale, ſermon pour le ſecond Dimanche après Pâques.*

qu'ils ſoient. 1. *Petri.* c. 2.

Ad Titum. 2.

Quel ſujet d'honneur & de conſolation à tous les ſerviteurs, d'entendre le Roy des Anges & des hommes, qui dit que la politique de ſon royaume qui eſt ſon Egliſe, ſera bien differente de celle qui ſe garde parmi les Idolâtres & les Prophanes. Parmi ceux-ci, comme c'eſt l'amour propre & l'orgueil qui les gouvernent, on ne ſe picque que d'une vaine grandeur, & d'un commandement ambitieux : *Scitis quia principes gentium dominantur eorum, non ita erit inter vos.* Il en ſera tout autrement dans mon état, qui eſt fondé ſur l'humilité ; les plus grands feront gloire de prendre la qualité de ſerviteur : *Qui voluerit inter vos primus eſſe, erit veſter ſervus.* C'eſt ce que je leur enſeigne par mon exemple, puiſqu'étant le Souverain par toute ſorte de titres, je ſuis venu non pas pour être ſervi, mais pour ſervir : *Filius hominis non venit miniſtrari, ſed miniſtrare. Le même.*

L'exemple du Sauveur doit être d'une grande conſolation pour les ſerviteurs. *Matth.* 20.

Ibidem.

Ibidem.

Voilà maîtres, & peres de famille, l'idée que vous devez vous propoſer dans la conduite de vos maiſons. Quoique vôtre illuſtre naiſſance, vos qualitez, vos charges, vos richeſſes, vous élevent infiniment au-deſſus de vos ſerviteurs & de vos domeſtiques, vous ne les devez jamais mépriſer ; mais les gouverner avec un certain reſpect, qui ait du rapport à celui avec lequel Dieu qui eſt un ſi grand maître nous gouverne : *Cum magnâ reverentiâ diſponit nos.* Entrez dans ce raiſonnable ſentiment de Job. Hé quoy, diſoit ce ſaint homme, ce même Créateur qui a fait le maître, n'a-t-il pas fait le ſerviteur ? Ne ſont-ils pas tous deux de même nature ? & l'inégalité de leur condition empêche-t-elle qu'ils n'ayent tous deux le même maître, & le même Dieu, à qui ils doivent rendre compte ? *Nunquid non Job.* 31. *in utero fecit me, qui & illum operatus eſt ?* Il faut que vôtre conduite ſoit doüée d'une tranquillité égale à celle de Dieu. *Cum tranquillitate judicas*, & jamais précipitée ou emportée dans vos commandemens. Que vôtre empire ſoit paternel, & non pas tyrannique, ſoulageant le joug de la ſervitude, qui de ſoy eſt peſant, par vôtre douceur & par vôtre patience. C'eſt l'avertiſſement que nous donne le Saint Eſprit dans l'Eccleſiaſtique : *Noli eſſe ſicut leo in domo tua, evertens domeſticos ſubjectos tibi.* Puiſque vous avez l'honneur, pere de famille, d'être dans vos maiſons les petites images de la divinité, ne vous faites pas cette injure de vous rendre ſemblables à un lion, par les emportemens de vôtre colere, n'ayant en bouche que des juremens & des menaces, uſant de violence & de châtimens exceſſifs. *Le même.*

Sentimens que doivent avoir les maîtres dãs la conduite de leurs ſerviteurs. *Sapient.* 12.

Sapient. 12.

Eccli. 4.

Jamais Dieu ne benira vôtre famille, tandis que vos ſerviteurs ſeront vicieux, Les maîtres

ne doivent point ſouffrir dans leur maiſon de ſerviteurs vicieux. *Ad Hebr.* 13.

& leurs pechez attireront la malediction de Dieu ſur vôtre maiſon : mais ce qui eſt de plus important, c'eſt que vous rendrez compte à Dieu de tous leurs crimes, qui vous ſeront imputez, parce que, comme dit ſaint Paul, vous devez veiller & vous appliquer tout de bon à les corriger : *Pervigilant quaſi rationem reddituri.* Vous êtes ſi éclairez pour reconnoître le tort que vos ſerviteurs vous peuvent faire dans vôtre bien, ſi délicats, quand ils ne vous rendent pas l'honneur qui vous eſt dû, ſi prompts à punir les fautes qui ſont contre vôtre interêt, & cependant vous tolerez en eux tout ce qui bleſſe les interêts de Dieu, comme ſont les paroles ſales & impudiques, les juremens, & d'autres pechez injurieux à Dieu. Vous prenez, dit ſaint Bernard, tant de ſoin de vous faire rendre compte de toute la dépenſe qui ſe fait pour l'entretien de vôtre famille, vous voulez être inſtruits juſques au moindre détail, & vous ne vous informez jamais de quelle maniere Dieu y eſt ſervi, & ſi vos domeſtiques s'acquittent des devoirs du Chriſtianiſme. *Le même.*

Des maîtres qui engagent leurs ſerviteurs dans leurs déſordres, & qui les rendent complices de leurs crimes.

Il y a des maîtres qui ſont encore plus coupables que ceux qui ſouffrent les déſordres & les vices de leurs ſerviteurs ; ce ſont ceux qui les corrompent eux-mêmes, & qui au lieu de travailler à leur ſalut, ſont cauſe de leur perte, & de leur damnation. Et ne croyez pas que je veüille parler de ces maîtres infames & exécrables, qui abuſant du pouvoir que Dieu leur a donné, pourſuivent par des ſollicitations importunes, & tâchent de corrompre par argent & par menaces ces foibles & innocentes créatures qui ſont à leur ſervice : Non je n'ay point de termes aſſez forts, pour exprimer mon zele ſur cette matiere. Je parle ſeulement de ceux qui rendent leurs ſerviteurs complices de leurs crimes, & qui par le pouvoir qu'ils ont ſur eux, les engagent dans leurs déſordres. Cet homme ne ſe contente pas d'être vicieux & méchant, il faut encore que ſes domeſtiques ſoient les inſtrumens de ſes débauches, ou les exécuteurs de ſes vengeances, ou qui ſoûtiennent ſes injuſtices. Cette Dame rend cette pauvre fille, qui eſt entrée innocente à ſon ſervice, la confidente de ſes intrigues. Je n'en dis pas davantage, c'eſt aſſez pour faire voir que celle qui dans le deſſein de Dieu, devoit veiller à ſon ſalut, ſe rend la cauſe de ſa perte, & ſacrifie à ſes paſſions le ſalut éternel de cette ame, dont Dieu lui demandera compte. *Le même.*

Les maîtres doivent traiter humainement leurs ſerviteurs.

C'eſt un des principaux devoirs des maîtres envers leurs ſerviteurs, de les traiter humainement ; mais c'eſt à quoi manquent ceux qui ne leur parlent qu'avec rudeſſe, & qui ne s'expliquent que par des injures, des malédictions ou des imprécations. C'eſt le ſentiment commun des Docteurs, que ces maîtres imperieux, fantaſques & emportez pechent mortellement, lors qu'ils chargent d'injures atroces ceux qui les ſervent, à moins que le prémier mouvement de la paſſion, & la ſurpriſe de la raiſon ne les excuſe. C'eſt encore manquer à la charité qu'on leur doit, que d'être trop ſevere, les gourmander ſans ceſſe, n'ouvrir la bouche que pour les menacer, ne leur pardonner pas la moindre faute, quelque bonne volonté qu'ils ayent d'ailleurs, défaut aſſez ordinaire à ceux qui ſe piquent de dévotion, les envoyer dans les hôpitaux, dès qu'ils ſont attaquez de la moindre maladie ; s'emporter contre eux avec fureur, & ſortant de toutes les regles de bienſeance, ſe ſervir de paroles indignes, & en venir même juſqu'aux coups pour le moindre ſujet ; on peut bien dire que ce n'eſt pas la traiter ſes domeſtiques en hommes, mais en bêtes ; & que c'eſt manquer à la charité qu'on leur doit. *Auteur moderne.*

La juſtice eſt une vertu neceſſaire aux maîtres & peres de famille ; il faut qu'ils récompenſent & qu'ils puniſſent : ne pas leur payer leur ſalaire, c'eſt une dureté & une injuſtice criante, qui attire la colere & la vengeance de Dieu, & qui fait que le Saint-Eſprit dans l'Eccleſiaſtique, met ces maîtres cruels qui abuſent des ſueurs & des travaux de leurs ſerviteurs, ne leur payant pas ce qu'ils leur doivent, au rang des homicides. D'ailleurs ne pas les reprendre, & ne les corriger pas quand ils ſont vicieux, c'eſt cruauté, c'eſt impieté ; c'eſt ſe rendre reſponſables à Dieu de tout le mal qu'ils commettent. Helas ! on ne les reprend, & on ne les punit que trop lors qu'ils font des fautes à nôtre égard, & on eſt inſenſible lors qu'il s'agit des interêts de Dieu ! S'ils perdent le reſpect devant nous, c'eſt un crime inſupportable ; & s'ils le perdent pour Dieu nous n'en ſommes point touchez. Puiſque les maîtres tiennent la place de Dieu, ils doivent dans le gouvernement de leur famille, & de leurs domeſtiques, imiter ce grand Maître, récompenſer leurs peines, & leurs travaux, & punir leurs fautes en eſprit de charité ; & ainſi ſe comportant en bons ſerviteurs de Dieu, & en bons maîtres de leurs ſerviteurs, ils auront dans le ciel, la récompenſe du ſerviteur, & la couronne du maître. *Le même.*

Les maîtres & peres de famille doivent obſerver la juſtice à l'égard de leurs ſerviteurs.

Quel eſt le crime d'un maître, d'un chef de famille, qui, ſans ſe ſouvenir de ce qu'il eſt, & s'oubliant lui-même, ou qui abuſant de ſon pouvoir, & renverſant tout l'ordre de la Providence divine, devient le corrupteur de ceux dont il devoit être le guide & le Sauveur. Saint Paul ne croyoit point outrer les choſes, & en effet il ne les outroit pas, quand il diſoit, que quiconque n'a pas ſoin du ſalut des ſiens, & particulierement de ſes domeſtiques, a renoncé la foy, & eſt pire qu'un infidele. Parole courte, mais énergique dont je me promettrois bien plus pour la reformation & la ſanctification de vos mœurs que de tous les diſcours, ſi vous vouliez, mon cher Auditeur, vous appliquer ſérieuſement à la mediter : *Si quis ſuorum, & maximè domeſticorum curam non habet, fidem negavit, & eſt infideli deterior.* Si ſaint Paul parloit ainſi des maîtres peu ſoigneux, & peu vigilans, comment auroit-il parlé des maîtres ſcandaleux ? & s'il traitoit d'apoſtaſie la ſimple negligence, ou le ſimple oubli de ce que doit un maître, comme Chrétien, à ceux de ſa maiſon, quel nom auroit-il donné à celui, qui bien loin de veiller ſur eux, & de s'intereſſer pour leur ſalut, dont il eſt comme maître, reſponſable à Dieu, les perverti lui même, & eſt une des cauſes les plus prochaines de leur réprobation ? *Le P. Bourdaloüe, dans ſes veritables Sermons. Premier ſermon de l'Avent. Sermon du Scandale.*

Des maîtres qui donnent ſcandale à leurs ſerviteurs, & qui les portent au mal.

1. *ad Tim.* 7.

Il faut, homme du ſiécle, que ce domeſtique qui vous eſt attaché, & qui craint peu de ſe damner, pourvû qu'il vous plaiſe, & que par là, il faſſe avec vous une miſerable fortune ; il faut qu'il ſoit l'inſtrument & le complice de vôtre iniquité, quand vous l'employez à des miniſteres, que le reſpect dû à cet Auditoire & à la chaire où je parle, m'empêche de vous repreſenter dans toute leur indignité. Scandale abominable, & pour lequel j'aurois droit cent fois de me récrier ſur vous : *Væ homini illi per quem ſcandalum venit.* Malheur à ce maître qui eſt la cauſe de la perte de ſes ſerviteurs. Il faut, femme chrétienne, ſi toutefois, dans la vie que vous menez, vous vous picquez encore de l'être, il faut que cette fille qui vous ſert, que cette fille ſans vice & ſans reproche lors qu'elle s'eſt donnée à vous, apprenne de vous ce qu'elle devoit éternellement ignorer ; il faut qu'elle ſoit la confidente de vos intrigues, & qu'elle y participe malgré elle, quand

En quoy les maîtres font le ſcandale de leurs ſerviteurs.

Matth. 18.

vous exigez d'elle des ſervices, où ſon obéiſſance fait ſon crime. Dieu, en vous la confiant, vous avoit établie la tutrice de ſon innocence, & c'eſt avec vous, qu'elle la perd ; vôtre maiſon lui devoit être une école de ſageſſe & d'honneur, & c'eſt là que vous lui enſeignez à dépoſer toute pudeur : C'étoit une ame vertueuſe & bien née, & bientôt par le malheureux engagement de ſa conſcience avec la vôtre, toutes les bonnes inclinations ſont étouffées, & tous ces principes de vertu détruits. Qu'aurez-vous à répondre à Dieu, quand il la produira dans ſon jugement, couverte de vos pechez, & quand vous la verrez dans l'enfer compagne inſéparable de vôtre peine. *Le même.*

Sur la multitude des ſerviteurs.

Il y en a qui ſe perſuadent que pour être bien ſervis, il eſt neceſſaire d'avoir beaucoup de ſerviteurs, comme ſi pour mieux voir, il étoit neceſſaire d'avoir plus de deux yeux. La nature ne nous a donné que deux bras & deux mains pour une infinité d'ouvrages, & quoy que ces ſerviteurs là ſoient bien fideles, ſi nous en avions plus de deux, nous ſerions bien embarraſſez. Elle nous fait entendre par là, que ſi elle ne multiplie pas nos membres qui nous rendent le plus de ſervice, nous ne devons pas augmenter le nombre de nos ſerviteurs, de peur de multiplier nos ſoins & nos chagrins. Outre que s'abandonner à la diſcretion de tant de domeſtiques, c'eſt ſtupidité ; de veiller inceſſamment ſur eux, c'eſt inquietude ; de s'en défier toûjours, c'eſt une allarme continuelle ; de ſe repoſer ſur la bonne foy de ceux qui s'attendent les uns aux autres, quand il eſt queſtion de vous ſervir, c'eſt ſimplicité, de les preſſer continuellement, il vaudroit autant ſe ſervir ſoy-même que d'être ſervi à ce prix-là. C'eſt ce qui a donné ſujet de dire qu'il n'y a rien qui puniſſe mieux l'ambitieux, que le grand nombre des amis qui le trahiſſent, & la multitude des ſerviteurs qui l'embarraſſent. De cecy il faut conclure que de prendre le moins de ſerviteurs que l'on peut, c'eſt prudence ; d'en prendre beaucoup par neceſſité, c'eſt montrer ſa foibleſſe ; par ambition, c'eſt reſſembler à un malade, qui fait oſtentation de ſes remedes, & qui prend ſujet de ſe préferer à ceux qui ſont en ſanté, parce qu'il a plus de potions & d'eſſences pour le ſoûtenir dans ſes défaillances. *Livre intitulé, la Conduite du Sage dans les divers états de la vie.*

Un maître n'a nul ſujet de s'enorgüeillir de ſe voir élevé au deſſus de ceux qui le ſervent.

Un maître doit conſiderer que ſi ſa condition l'éleve au deſſus de ceux qui ſont à ſon ſervice, il y en a bien davantage qui ſont au deſſus de lui ; car entant qu'homme, il a le Créateur à qui il doit l'obéiſſance avec la même neceſſité qu'il luy eſt redevable de ſon être. Entant que particulier, & un membre de la république, il a les Souverains, les Grands & les Magiſtrats qui luy commandent. Entant que Chrétien, il a la Religion qui l'aſſujettit à ſes loix : de ſorte qu'il ne doit pas tant conſiderer le droit qu'il a de commander à un petit nombre de perſonnes, qu'il ne penſe à l'obligation qu'il a d'obéir à pluſieurs, afin qu'en commandant, il évite cette conduite altiere & impérieuſe, qui eſt le caractere d'une ame incapable de commander ou d'obéir. Cela ſuppoſé, un maître doit regarder ſa ſuperiorité comme un état qui l'oblige à faire toutes ſes actions avec meſure, & il doit être convaincu que quand Dieu ſoumet des hommes à ſa puiſſance, il les ſoumet à ſa conduite, & à ſes ſoins. *Le même.*

Réflexions chrétiennes que doit faire un maître en

La condition qui vous oblige de vous faire ſervir, vous oblige en même temps de veiller ſur vous-même : Car à quoy bon vous étudier à regler exterieurement vôtre famille, ſi vos paſſions ſont déréglées ! De quoy vous ſerviva d'avoir des domeſtiques intelligens & dociles, ſi vos deſirs ſont révoltez & intraitables ? Si vous commandez

commandez, prenez garde que l'orgueil ne vous commande, & ne penſiez pas tant à la ſoumiſſion que les autres vous rendent, que vous ne penſiez auſſi à la foibleſſe qui vous oblige de recourir à l'aſſiſtance de vos ſujets; car ſi leur ſervice montre le pouvoir de vôtre condition, il marque auſſi la foibleſſe de vôtre perſonne, qui ne peut agir que par le ſecours des autres; & il eſt juſte qu'en donnant vos ordres vous faſſiez reflexion ſur vôtre cœur, qui gemit peut-être ſous la violence de ſes deſirs qui ſont des maîtres importuns. Quand on a executé vos ordres, examinez bien ſi vous avez executé vous-même ceux que vôtre conſcience vous a preſcrits, & ſi le ſervice qu'on vous a rendu, vous apprend le ſervice que vous devez à Dieu. On s'eſt ſoumis à vos commandemens, que ſçavez-vous ſi vous ſerez aſsès heureux pour trouver en l'autre vie un refuge ſous les pieds de ceux qui vous obéiſſent maintenant: Vous vous voyez aujourd'hui élevé ſur leur tête; que ſçavez-vous, ſi un jour vous ne ſerez point le ſujet éternel de leur mépris? Vous les traitez avec empire, que ſçavez-vous s'ils ne vous inſulteront point au dernier jour, où il n'y aura que nos actions qui nous éleveront ſur la tête des autres? *Le même.*

Des gouvernans de leurs domeſtiques.

Je ne ſçai ſi je ſerois mal fondé d'avancer que le bon ordre d'une famille vient aſſez ſouvent du bon reglement des domeſtiques, & je ſerois aſsès d'humeur de dire de chaque famille en particulier, ce qu'on répondit autrefois à un ancien ſage, lequel charmé du bon ordre qui ſe gardoit dans une ville, ne ceſſoit de s'écrier que cette ville étoit bienheureuſe d'avoir des Magiſtrats qui ſçavent ſi bié commander; vous vous trompez, lui répondit-on, dites plûtôt qu'elle eſt bienheureuſe d'avoir des ſujets qui ſçavent ſi bien obéïr. Je dis la même choſe de chaque maiſon en particulier: heureuſe celle, où il y a de bons domeſtiques; mais c'eſt aux maîtres à les former, & à les rendre tels, par leurs inſtructions, par leurs exemples, & par leur bonne conduite. *Livre intitulé, Reglement des familles.*

Le bon ordre d'une famille dépend du bõ réglement des ſerviteurs.

Diſons avec ſaint Chriſoſtome, agiſſez du moins avec Dieu qui eſt vôtre ſouverain Maître, comme vous voulez que vos ſerviteurs agiſſent à vôtre égard. Vôtre ſerviteur eſt obligé d'honnorer en vous l'authorité que vous avez ſur lui, parce que c'eſt une expreſſion & une participation de la ſouveraineté de Dieu. Vous êtes donc obligé à plus forte raiſon, d'honorer la ſouveraine authorité de Dieu même, en obéiſſant avec toute la ſoumiſſion poſſible à ſes loix; car enfin, ſi l'image eſt digne d'honneur, que ne doit-on point à l'original? s'il faut honorer le tableau qui repreſente le Roy, à plus forte raiſon ſa perſonne? Peut-être n'avez-vous point d'autre avantage ſur vôtre ſerviteur, que quelques biens de fortune, & que dans ceux de la nature, il vous eſt égal, & peut-être mieux partagé que vous: Mais Dieu eſt infiniment élevé par ſa nature & par ſes divines perfections au deſſus de vous, & de toutes les créatures. Vôtre ſerviteur n'eſt pas vôtre ouvrage; car vous ne lui avez pas donné l'être, & peut-être étoit-il au monde avant vous; mais c'eſt Dieu qui vous a créé, & qui vous a fait tel que vous êtes; vous ne donnez à vôtre ſerviteur qu'un entretien aſſez modique; vous ne le nourriſſez que de vos reſtes; vous ne lui promettez que peu de gage; au lieu que Dieu vous a pourvû liberalement de tout ce qui vous eſt neceſſaire, & vous prépare pour récompenſe des biens infinis. Vous voulez cependant que vôtre ſerviteur, vous ſerve fidelement, avec zele & avec affection, avec reſpect & avec promptitude, & vous, de quelle maniere ſervez-vous Dieu, ce Maître ſouve-

Un maître doit du moins ſervir Dieu, comme il veut que ſes domeſtiques le ſervent.

rain à qui vous devez tous vos ſervices, par tous les titres imaginables? Comment une miſérable créature peut-elle refuſer à Dieu, le Créateur & le Maître de l'univers, ce qu'elle exige d'une autre, qui ne lui eſt inferieure, qu'en ce qu'il y a de moins conſiderable en l'homme, ſçavoir les biens de fortune, &c. *Le Pere le Jeune, Tome. 2. ſermon ſur ce ſujet.*

Un ſerviteur a ſouvent plus de moyen & d'avantage pour ſervir Dieu que ſon maître.

Un pere de famille, s'il n'eſt extrêmement detaché des choſes de la terre, ne prétend ordinairement en toutes ſes actions, que l'avencement de ſa fortune, & l'interêt de ſa maiſon; & ſi c'eſt là ſon unique ou ſa principale intention, il ne travaille point à ſon ſalut, & n'acquiert nul mérite pour le ciel: Mais un pauvre ſerviteur, qui ne gagne en ce monde que l'entretien de ſa vie, aſsès pauvrement peut aiſément faire toutes ſes actions pour la gloire de Dieu, & par eſprit de ſoûmiſſion à la volonté divine, qui le veut en cet état, & qui l'a mis en cette condition; qui luy donne tous les jours mille occaſions de pratiquer la patience, la mortification, l'obéïſſance, l'humilité chrétienne, & les autres vertus les plus néceſſaires, & les plus avantageuſes pour le ſalut, dont une condition plus commode & plus relevée dans le monde, ne lui fourniroit pas l'occaſion, ni peut-être même la penſée. *Auteur moderne.*

Un ſerviteur ne doit point obéir à ſon maître qui lui commande quelque choſe contre le ſervice de Dieu.

Serviteurs & domeſtiques, vous devez ſervir vos maîtres pour Dieu; mais ſi vous les ſervez en cette vûë, & pour l'amour de ce ſouverain Seigneur, vous n'obéirez point à vôtre maître, quand il vous commandera quelque choſe qui ſera contre la volonté de Dieu: Car ne vous y trompez pas, vous n'êtes pas déchargez, ni diſculpez devant Dieu, pour dire, il eſt vrai que j'ay commis telle mauvaiſe action, je le connoiſſois aſſez; mais c'eſt mon maître qui me l'a ordonné. Vôtre maître ſera damné éternellement pour vous l'avoir commandé, & vous pour luy avoir obéï. Ainſi vous devez hardiment luy refuſer vôtre obéïſſance, & vôtre ſervice dans ſes débauches, dans les meſſages honteux qu'il vous commande, dans l'execution d'une vengeance, ou dans une injuſtice. Vous devez dire en ces occaſions comme ſaint Pierre: Eſt-il juſte d'obéir aux hommes plûtôt qu'à Dieu? Ou bien, comme ce ſoldat Iſraëlite, à qui ſon General Joab diſoit Tu devois paſſer ton épée au travers du corps d'Abſalom, que tu as vû ſuſpendu à un arbre, & je t'euſſe donné une bonne récompenſe. Quand vous me mettriez en main mille ſicles d'argent, repartit le ſoldat, je n'en ferois rien! Quoy, ne ſçavez-vous pas que le Roy nous l'a defendu expreſſément, & qu'il ne nous a rien davantage recommandé que de conſerver la vie à ce fils rebelle, que vous jugez indigne de vivre, & qui méritoit ſans doute la mort, ſi le Roy ſon pere, & nôtre Souverain ne nous avoit fait deffenſe d'attenter à ſa perſonne. *Le Pere le Jeune.*

Act. 5.

Il s'en faut bien que nous ſervions Dieu comme nous voudrions que nos domeſtiques nous ſervent.

Combien voyons-nous de ſerviteurs qui s'immolent pour leurs maîtres, qui ſouvent deviennent injuſtes & vicieux pour leur plaire, & qui épouſent juſqu'à leurs crimes? Ah! ſi nous faiſions pour le bien ce qu'ils font pour le mal, ſi nous avions le même cœur, & le même attachement pour Dieu? quelle joye intérieure n'en reſſentirions nous pas en nous-mêmes! qui peut porter les ſerviteurs à en uſer de la ſorte? quelque petite récompenſe, & quelques foibles menaces? Ces récompenſes, ces menaces, ſont-elles quelque choſe à comparer à ce que Dieu nous promet, & à ces tourmens éternels dont il nous menace? L'homme ſeul, dit ſaint Cyprien, rend douteux & incertain le ſouverain domaine de Dieu, en refuſant de s'y ſoûmettre: *Solus homo voluntate ſua liberâ, Dei dominium reddit*

ambiguum. Faut-il que nôtre liberté nous ſerve à un ſi malheureux uſage ? Nous ſommes tous les ſerviteurs de Dieu, riches, pauvres, grands, petits ; nous ſommes tous égaux en cela ; quel que ſoit nôtre état, nous avons tous un employ qui nous a été donné par le Maître ſouverain ; heureux celui qui s'entendra dire un jour, *Euge ſerve bone & fidelis, quia in pauca fuiſti fidelis, ſupra multa te conſtituam.* Bon & fidele ſerviteur, parce que vous avez été fidele en peu de choſe, je vous établirai ſur beaucoup. *Eſſais de Sermons pour le Jeudy après les Cendres.* *Matth.* 25.

Un maître doit avoir de la bonté pour ſes ſerviteurs, & leur témoigner de l'affection.

Quand une famille ſeroit remplie d'autant d'eſprits indociles & rebelles, qu'il y a de domeſtiques, ſi le maître ſçait leur témoigner de l'affection, il les fera mettre à ſes pieds, & tirera d'eux les plus humbles ſervices qu'on puiſſe demander d'un eſclave ; auſſi je n'ay jamais été du ſentiment de ces maîtres impérieux, qui ne veulent que la crainte pour ranger les ſerviteurs en leur devoir. Ce qui eſt déplorable, dit ſaint Ambroiſe, c'eſt qu'un maître qui eſt Chrêtien, traite avec inhumanité un ſerviteur qui eſt Chrêtien auſſi-bien que lui, ſans prendre garde que ſa condition de ſerviteur n'empêche pas qu'il ne ſoit ſon frere par la grace : car enfin, il eſt revêtu de JESUS-CHRIST, comme lui ; il participe aux mêmes ſacremens ; il a le même Dieu pour pere, nous ſommes tous membres d'un même corps, & quoy que la tête tienne la place la plus honnorable dans le corps, elle ne laiſſe pas de s'abbaiſſer pour ſoulager le pied, lors qu'il ſouffre de la douleur, & de prendre part à ſon incommodité. *Auteur moderne.*

Quelque avis pour régler, & gouverner ſes ſerviteurs.

On peut dire en géneral : 1o. Qu'il n'eſt pas à propos de faire connoître aux domeſtiques qu'on ſe défie de leur conduite, & encore moins qu'on a conçu des ſoupçons de leur mauvaiſe vie ; parce qu'outre que la penſée qu'ils ont de la défiance qu'on a d'eux leur abat le courage, elle leur laiſſe toûjours quelque mauvaiſe volonté contre leur maître : 2o. Il eſt bon qu'ils ſçachent qu'on veille ſur leur conduite, & qu'ils ne peuvent ſi bien cacher leurs fautes & leurs mauvais deſſeins, qu'on ne decouvre les unes, & qu'on ne penetre les autres : de maniere, que perſuadez qu'on les éclaire, & qu'ils ne peuvent être cachez, la crainte les tiendra dans leur devoir ; que ce ſoin qu'on apporte à éclairer leur action, ne paroiſſe point un effet de la défiance, & du ſoupçon deſavantageux qu'on a conçu contre eux ; parce que ſi-tôt qu'ils s'imaginent qu'ils n'ont plus rien à perdre, & que quoy qu'ils faſſent, ils ſeront toûjours mal dans l'eſprit de leurs maîtres, ils s'abandonnent au déſeſpoir, & commettent en effet les crimes dont on les ſoupçonne coupables. 3o. Il eſt conſtant qu'ils ne croyent point les aimer, ſi l'on n'a ſoin de leurs interêts ; ſi on ne prend en main leur défenſe, & ſi l'on ne ſe repent du tort qu'on leur fait. Il eſt à la verité de la juſtice de proteger leur innocence ; mais il faut bien ſe garder d'épouſer toutes leur querelles. Donnez-vous le temps d'examiner s'ils ont droit ou non ; entendez leurs plaintes ; mais qu'elles ne préviennent point vôtre eſprit, contre ce que vous pourrez apprendre d'ailleurs ; ſoyez plûtôt juges que parties, & ne vous perſuadez pas que vos ſerviteurs ſoient impeccables. Un maître a toûjours mauvaiſe grace de rompre avec ſes meilleurs amis pour ſoutenir l'inſolence d'un domeſtique. 4o. Ne ſouffrez jamais que vos ſerviteurs faſſent tort à perſonne, & n'authoriſez point la liberté que quelques-uns ſe donnent de faire piece à tout le monde ; & lorſque vous ſçaurez qu'un des vôtres a offenſé quelqu'un, n'attendez pas qu'on

vous en vienne faire des plaintes ; mais contraignez-le sur l'heure à lui aller demander pardon, & s'il refuse de vous obéir, abandonnez-le à celui qu'il aura offensé : car du moment que vous le voulez soûtenir dans sa faute, vous vous en rendez coupable. Contentez-vous donc de les défendre, quand ils auront raison; & de leur faire sçavoir qu'ils n'auront point de meilleur protecteur que vous, dans leur innocence, ni de juge plus severe quand ils seront coupables. *Pris de la sainte Famille du Pere Cordier.*

Les maîtres doivent faire choix de leurs serviteurs.

Dans le choix que les maîtres font de leurs serviteurs, il faut qu'ils considerent s'ils ont les qualitez nécessaires. On a assez de soin de prendre garde aux qualitez naturelles ; on s'informe assez, avant que de les prendre à son service, s'ils ont de la force, de l'esprit, de la santé ; on étudie leur taille & leur mine ; on s'informe s'ils sont fidelles, & laborieux. On ne blâme pas ces précautions que l'interêt fait prendre ; mais il seroit plus à souhaiter qu'on se fit instruire de leurs mœurs, & de leur conduite ; qu'on s'enquêtât de la maniere dont ils ont vécu ; s'ils sont instruits de nos saints mysteres; s'ils ne sont point des impies & des libertins ; & s'ils ne sont point engagez dans des habitudes vicieuses. Persuadez, comme vous le devez être, que plus ils sont gens de bien, plus ils auront de fidelité pour vous, & s'ils ne rendent pas à Dieu ce qu'ils lui doivent, pensez-vous, qu'ils auront plus de zele pour vôtre service ? *Livre intitulé, Conduite chrétienne.*

Un maître doit se gouverner dans sa famille comme Dieu se gouverne dans le monde. *1. ad Timoth.*

Si les serviteurs sont obligez d'obéir à leurs maîtres comme à Dieu, selon l'expression de saint Paul, ne s'ensuit-il pas aussi que les maîtres doivent se gouverner à l'égard de leurs serviteurs comme Dieu fait à l'égard des hommes. Or Dieu considére principalement le salut éternel des hommes, qui composent sa famille; Vous devez donc vous servir de cet important avis que vous donne saint Paul. Que si quelqu'un n'a pas soin de ceux de sa maison, il renonce à la foi, & qu'il est pire qu'un infidele. Ainsi maîtres & peres de famille, vous devez mettre le principal point de vôtre vertu à procurer le salut de vos domestiques; vous en devez être les pasteurs, comme parlent plusieurs saints Peres; avoir soin qu'ils s'acquittent de tous les devoirs de Chrétiens, & que Dieu soit le premier servi dans vôtre maison. *Le même.*

Continuation de ce sujet.

Quoy que Dieu soit infiniment élevé au-dessus de nous, néanmoins il sçait tellement temperer le pouvoir qu'il exerce sur nous, qu'il ne nous accable point, qu'il n'exige rien de nous qui soit au-dessus de nos forces ; qu'il n'opprime point, nôtre liberté ; mais il a une merveilleuse condescendance pour nous; il supporte nos fautes avec douceur & avec patience, & il nous pardonne aisément ; il mêle toûjours son interêt avec le nôtre ; il veille incessamment sur nous par le soin de sa providence, par le secours de sa miséricorde, & par une effusion continuelle de son amour bien-faisant. Voilà l'idée que vous vous devez proposer dans la conduite de vos familles. *Le même.*

Les maîtres sont obligez d'aimer leurs serviteurs & domestiques.

Quand des hommes s'engagent à être serviteurs, ils ne laissent pas d'être hommes ; ils sont donc toûjours vos freres, & vous êtes obligez de les aimer comme vous aimez les autres hommes. Cet amour général même ne suffit pas ; car puisque vos serviteurs sont plus à vous, & vous appartiennent plus que les autres hommes, vous devez avoir pour eux des égards particuliers, & les plus aimer que les autres hommes. Je dis plus, vous devez avoir pour eux un attachement qui approche de celui que vous avez pour vos enfans, puisque vos serviteurs

vous ont choiſi pour être leur protecteur & leur pere ; ils ont abandonné pour vous ſervir ceux qui leur ont donné la vie ; ils ſe ſont jettez entre vos bras ; ils ſe ſont réfugiez dans vos maiſons;ils ſe ſont donnez à vous; vous les avez accepté,& vous avez bien voulu leur ſervir de pere. Enfin,ils ſont entrez dans vôtre famille, & le même commandement qui vous oblige d'aimer vos enfans , & d'avoir ſoin d'eux , vous oblige auſſi d'aimer vos ſerviteurs,& d'en prendre ſoin , quoyque dans un degré inferieur. *Le même.*

Conduite des maîtres à l'égard de leurs ſerviteurs.

Si vous voulez vous faire craindre, & être bien ſervi, rendez-vous ſérieux avec vos domeſtiques , & ayez avec eux peu de paroles. Ils n'auront de reſpect pour vous qu'autant que vous aurez de modération envers eux.Quand vous les reprendrez , ſouvenez-vous de le faire avec raiſon , & pour un ſujet conſidérable,en peu de mots , & ſans rebattre toûjours la même choſe pour contenter vôtre mauvaiſe humeur. Ne grondez pas inceſſamment, & à toute occaſion ſur des bagatelles, & puiſque vous avez l'honneur d'être dans vos maiſons les images de la divinité , ne vous faites pas cette injure , peres de famille, de vous rendre ſemblables à un lion par les emportemens de vôtre colere ; c'eſt l'avis que vous donne l'Ecriture. Vous pouvez faire ce qu'il vous plaira de vos ſerviteurs,ſi vous leur marquez que vous les aimez,& vous devez être aſſuré qu'un peu d'affection que vous leur témoignerez bien à propos, en leur diſant quelques paroles de douceur,en les encourageant, en louant quelquefois leur fidelité,en les conſolant dans leurs peines, fera beaucoup plus que tout ce bruit que vous faites , que ces emportemens, que ces imprecations,& que ces injures auſquelles les ſerviteurs s'accoûtument aiſément; ils frappent l'air ſans rien faire.*Le même.*

Les maîtres doivent payer à leurs ſerviteurs leur ſalaire.

L'obligation eſt mutuelle ; le ſerviteur a promis ſon travail & ſon ſervice , & le maître s'eſt engagé à ſon domeſtique pour la nourriture & le ſalaire.On met bon ordre que le ſerviteur de ſon côté ſatisfaſſe à cette obligation;mais les maîtres qui manquent à s'en acquiter , ſe rendent coupables d'un peché, qui, comme dit l'Apôtre ſaint Jacques , attire la colere & la vengeance de Dieu. Ayez donc ſoin vous , qui avez des ſerviteurs , de leur payer fidelement leurs gages,ſans les faire attendre. N'en retranchez rien pour des fautes ou des omiſſions qu'ils font ſans y penſer , ou pour des choſes égarées par hazard , & ſans leur faute. Donnez leur ce qui ſera neceſſaire pour leur nourriture & pour leur entretien , autrement ils croiront que tous les larcins leur ſeront permis.Ne les renvoyez point ſur l'année, ſous pretexte de leur mauvaiſe humeur , ou de quelques autres legers défauts , à moins qu'ils ne vous volent , ou qu'ils ne vivent mal ; car alors il ne faut pas les tenir chez vous. *Le même.*

Un maître doit avoir de la compaſſion des maux & des miſeres de ſes ſerviteurs.

Ayez ſoin de comparir aux miſeres de vos ſerviteurs , & de les ſoulager dans leurs maux, & ne reſſemblez pas à ces maîtres , dont parle ſaint Baſile , qui ſont pleins de molleſſe & de delicateſſe pour eux , mais rudes & cruels pour leurs ſerviteurs; qui n'ont jamais aſſez de bien pour contenter leur ambition , & refuſent à leurs domeſtiques le néceſſaire , les font mourir de faim , & les abandonnent dans leurs maladies. Ce maître aura ſoin d'un cheval bleſſé , ou hors d'état de ſervir pour quelque temps ; mais pour un pauvre ſerviteur qui aura uſé ſes forces à ſon ſervice , & qui eſt homme comme lui , & qui dans le deſſein de Dieu , doit tenir après ſes enfans le premier rang , il n'aura que de l'inſenſibilité , & une inflexible dureté de cœur ! Eſt-ce là avoir une charité chrétienne ? *Le même.*